

## I. LETTRE DU RECTEUR MAJEUR

---

*Turin, fête du Christ Roi, 1968*

Chers Confrères et Fils,

Depuis longtemps je pensais vous entretenir d'un sujet qui se trouve avoir un intérêt particulier et actuel pour la vie et la mission de notre Congrégation dans l'Eglise d'aujourd'hui et — plus encore — pour notre vie et notre vocation personnelle de religieux et de salésiens.

Les contacts que j'ai eus au cours de ces derniers mois — directement ou indirectement — avec un peu toutes les Provinces et avec de nombreux confrères, les nombreuses lettres que j'ai reçues contenant des observations, des remarques, des suggestions, venues de toutes les parties du monde, enfin ce que j'ai pu apprendre à la suite des réunions continentales des Provinciaux, tout cela m'incite à ne pas remettre à plus tard ce sujet.

Je m'entretiendrai donc avec vous du thème de la pauvreté. Faisant cela je suis convaincu d'accomplir un devoir précis qui m'incombe et, en même temps, je suis certain de répondre aux désirs et — pourquoi ne pas le dire? — aux préoccupations de tant de confrères qui voient avec raison dans la pauvreté un puissant et irremplaçable soutien de notre Congrégation dont la destinée est confiée à chacun de nous tous. Je dis tous, parce que chacun de nous — même sans en être conscient — a une part positive ou négative dans la défense de ce rempart de la vie religieuse. Il a en effet été dit que la pauvreté, dans la ligne de défense et de conquête de chaque institut religieux, représente le point de rupture. Et cela avec raison: il suffit d'un peu de réflexion, il suffit d'un examen superficiel de l'histoire de l'Eglise pour se rendre compte des répercussions de la pauvreté sur la vigueur d'une congrégation.

C'est en ce sens que s'expliquent les paroles toujours sévères, sombres et, dirais-je, apocalyptiques de notre père devant les possibilités de relâchement en matière de pauvreté dans la Congrégation. Don Bosco est d'ailleurs sur la même ligne que les grands fondateurs et pères d'ordres religieux. Saint Ignace appelle la pauvreté « rempart qui protège l'état religieux ». Saint Alphonse ajoute que « toucher la pauvreté signifie ébranler l'édifice entier de la Congrégation ».

Et Don Bosco? Nous avons tous à coeur ces paroles qui nous font trembler: « Malheur à ces maisons où l'on commence à vivre en riches » (MB, 9, 701). « Faites en sorte que personne n'ait à dire: ces meubles ne traduisent pas la pauvreté, cette table, ce vêtement, cette chambre n'est pas celle d'un pauvre... Celui qui suscite des occasions de faire raisonnablement de tels propos cause un désastre à notre congrégation, qui doit toujours pouvoir se glorifier de sa pauvreté » (MB, 18, 271).

Je voudrais que chacune de ces paroles de notre père fût bien méditée dans chaque maison et dans chaque province, et qu'elle soit confrontée avec la situation qu'on y rencontre actuellement.

### **La pauvreté: une vertu non contestée**

Notre vigilance et notre diligente attention sur la pauvreté sont, en outre, attirées par un fait que tous nous pouvons constater. On entend aujourd'hui dans l'Église des contestations, même non admissibles, sur le célibat, sur l'obéissance, sur la nature même de notre vie religieuse. Mais la pauvreté, non seulement celle des religieux mais aussi celle des prêtres, celle de l'ensemble de l'Église, ne rencontre pas de contestation. On met, au contraire, fortement l'accent sur le présage qu'elle sera pratiquée dans l'Église et on entend à ce sujet un chœur fourni de voix qui proviennent de toutes sortes de personnes, dans l'Église et hors d'elle. De toutes parts proviennent les échos à la voix du Concile et de l'après-concile, de Jean XXIII et de Paul VI.

On veut non seulement « une Église des pauvres », mais « une

Église pauvre ». On réclame des ministres du Christ et des apôtres qui soient vraiment pauvres. On veut voir des oeuvres apostoliques qui expriment et reflètent clairement cette pauvreté, et qu'elles ne soient pas des organisations financières ou des manifestations de puissance. On déplore à haute voix que certains ordres religieux mènent une existence plus aisée et plus commode que beaucoup de gens dans le monde qui ont charge de famille et qui travaillent durement. Seule une Église évangéliquement pauvre pourra évangéliser le monde de l'ère atomique, qui s'est découvert épouvantablement pauvre.

Cette sensibilité pour une pauvreté qu'on dirait mise à vif dans l'Église et, davantage encore dans la vie religieuse d'aujourd'hui, présente malgré des excès et des extrémismes des aspects positifs certains, réconfortants et menaçants.

L'homme d'aujourd'hui, en effet, au milieu de tant de défauts, a des attitudes psychologiques particulières qui le portent à chercher dans l'Église et ses représentants des valeurs authentiques, cohérentes avec leur profession, des valeurs « incarnées », comme on dit, capables d'être lues même par l'homme moderne superficiel mais exigeant.

Cette attitude, dirais-je, se constate avec évidence en ce qui concerne la pauvreté.

Mais nous ne devons pas oublier non plus un danger qui guette spécialement notre milieu: le danger du verbalisme, d'une certaine rhétorique sur la pauvreté. Un auteur de spiritualité dit à ce propos: « Il arrive, dans la vie religieuse, que ceux qui parlent le plus de pauvreté ne sont pas toujours les plus attentifs à éviter les gaspillages, les dépenses inutiles, les exigences coûteuses et ont souvent des prétentions qui vous déconcertent ». « Pour la pauvreté, comme pour le reste, le témoignage de l'Évangile ne consiste pas dans les belles paroles mais dans le fait d'écouter, de conserver et de mettre en pratique les paroles du Seigneur » (Benoît Lavaud, trad. de l'ital., in *Rivista di ascetica e mistica*, Florence, juillet-août 1967, p. 347).

## **Notre engagement**

C'est précisément ce à quoi visent ces pages, chers confrères. Je vous invite à les lire, à en faire matière à réflexion personnelle et — pourquoi pas? — d'utiles dialogues pour en tirer courageusement des conclusions concrètes.

Si le phénomène de la pauvreté est si lancinant pour notre époque, éveillant dans tous les azimuts tant d'intérêts et de préoccupations, notre congrégation doit ressentir ce problème comme un facteur déterminant de son énergie spirituelle et apostolique, et cela passe bien avant certains problèmes de discipline, d'organisation et de mise en oeuvre.

La Congrégation, nous pouvons l'affirmer tranquillement, est née de la pauvreté, s'est développée dans la pauvreté, a surgi pour les pauvres. C'est pour cela qu'aujourd'hui face à certaines déviations, face à certains abandons et compromis, la Congrégation doit envisager, avec un sens lucide des responsabilités, ce problème primordial. Elle doit indiquer les voies et les moyens opportuns pour que se réalise un « ridimensionamento » substantiel et prioritaire, fait avec la collaboration de tous, dans la fidélité absolue à Don Bosco, lui qui fut père de garçons pauvres et nécessiteux et voulut une congrégation pauvre pour la jeunesse pauvre.

## **A la suite du Christ**

Avant de nous placer au niveau concret, il convient que nous nous rappelions quelques idées fondamentales d'où se dégageront, par voie de conséquence, les déductions concrètes qui engagent notre vie personnelle et communautaire, nos responsabilités de supérieurs, d'administrateurs, d'apôtres, de membres vivants et actifs de la Congrégation.

Notre pauvreté s'origine dans notre consécration à Dieu, explicitée par nos vœux qui font de toute notre vie un service exclusif de Dieu. Nous affirmons, davantage qu'avec des mots, avec toute notre

vie de consacrés: « Voici que nous avons tout abandonné » (Mt. 19,27), « Je suis prisonnier dans le Seigneur » (Eph. 4,1). Nous faisons pleinement nôtre la parole de Paul qui dit: « Vous ne vous appartenez pas » (1 Cor. 6,19). Nous savons qu'une vie religieuse qui s'évaderait hors de ces perspectives deviendrait absurde. Nous aurions une vie privée de toute logique, avec tout ce que cela comporte.

Reconnaissons alors — même à travers une vaste et triste expérience — toute la vérité contenue dans l'affirmation du 19<sup>ème</sup> Chapitre Général: « Le Salésien, pour lequel le Christ et son Père ne sont plus les grandes présences dans sa vie, a perdu la source de la vraie joie et de la générosité surnaturelle » (« Atti » du 19<sup>ème</sup> Chapitre Général, p. 79.).

Mais notre consécration et l'état religieux que nous avons embrassé portent, selon l'expression du décret « Lumen Gentium », à une imitation généreuse et assidue du Christ: « ...l'état religieux imite plus fidèlement et représente de manière continue dans l'Église la forme de vie que le Fils de Dieu embrassa quand il vint dans le monde » (*Lumen Gentium*, 44).

Et cela vaut évidemment « pour la vie pauvre que le Christ Seigneur s'est choisie » (*ib.*, 46). Et c'est sur son modèle que nous avons décidé et que nous décidons de conformer notre propre vie.

« Perfectae Caritatis » affirme précisément — et ses mots ont certainement été pesés —: « La pauvreté volontaire en vue de suivre le Christ, ce dont elle est le signe particulièrement mis en valeur de nos jours, doit être pratiquée soigneusement par les religieux » (P.C., 13).

C'est donc là qu'est le centre et le fondement de notre pauvreté, la « sequela Christi », à laquelle nous nous sommes volontairement donnés: le Christ pauvre, notre modèle, notre prototype, notre idéal. Et cela non sur un niveau platonique, rhétorique, mais réel, vital.

Nous aussi nous disons à la suite de François d'Assise: « Nudus nudum sequar ». C'est dépouillé de tout que je veux marcher à la suite de celui qui s'est dépouillé de tout. Je veux être le compagnon fidèle de Jésus pauvre, vrai pauvre. Romano Guardini dit de lui: « La race dont Jésus descend est déchue. Il est cependant loin de

vouloir la reconstituer. Pas la moindre intention d'une course à la puissance. Jésus est pauvre. Non pas comme Socrate, dont la pauvreté renforce le prestige du philosophe. Non, il est pauvre, comme ça, simplement, réellement » (Romano Guardini, trad. de l'ital. *Il Signore*, p. 229). Ailleurs on lit encore: « Ce qui est caractéristique dans le Christ ne réside pas dans le fait qu'il ait renoncé aux douceurs du monde pour s'imposer des privations, mais dans la liberté... liberté parfaite, sereine, souveraine. Voici la vraie grandeur du Seigneur. En lui pas la moindre amertume pour ce dont il ne jouit pas » (*ib.*, p. 258). Ces profondes remarques d'un Guardini doivent nous guider dans le choix de toutes nos références évangéliques au Christ pauvre.

De Bétléhem à Nazareth, au Calvaire, au Sépulcre mis à sa disposition par Joseph d'Arimathie, le Christ voit la pauvreté comme une libération, et donc une vie de pauvreté comme une vie de liberté.

### **La pauvreté nous rend libres**

C'est précisément la liberté qui constitue un « élément oxygénant et dynamique » de notre pauvreté. C'est la liberté qui rend notre âme disponible pour Dieu. Dans le contentement de soi il n'y a pas de place pour Dieu, alors que celui qui vit dans la pauvreté évangélique constate l'insuffisance humaine et ressent du fait même le besoin de Dieu, libéré qu'il est des liens et du poids des choses terrestres.

« Le prêtre, dit l'abbé Courtois, — et nous pouvons dire aussi le religieux — étant personnellement détaché des biens matériels, n'est pas tenté d'oublier, au milieu du tourbillon de l'action, les moyens surnaturels: il fait les comptes avec Dieu, il compte sur Dieu et Dieu ne manque pas. Parce qu'il n'a pas d'autres buts que son Règne, tout le reste lui est donné en surplus; parce qu'il a renoncé à l'esprit de propriété qui, selon M. Olier, est on ne peut plus contraire à l'esprit chrétien, Dieu prend possession de lui, parle par ses lèvres, aime au moyen de son coeur et se donne au moyen de sa consécration » (G. Courtois, trad. de l'ital. *Incontro con Dio*, II, vol., p. 87).

La pauvreté est le premier correctif pour tendre vers les biens spirituels au milieu d'une société (et aucun de nous y échappe) qui risque de se rendre esclave des nombreux progrès techniques qu'elle ne cesse de produire.

C'est avec raison qu'on a fait remarquer que l'athéisme explicite est né d'abord dans les pays de l'opulence. C'est un fait connu que le mal de l'immoralité, et non seulement celui-là, est précédé de celui de la richesse et du bien-être, qui ont fait oublier les réalités du ciel. Pendant que le progrès purement matériel risque de faire perdre de vue les réalités spirituelles, la pauvreté (nous ne disons pas la misère, loin de là) apporte dans la vie de l'homme le sens des proportions des valeurs, sans les niveler ou les matérialiser. Tout cela, il est superflu de le dire, vaut précisément aussi pour nous religieux, et l'expérience quotidienne le confirme: le manquement à la pauvreté, tant chez l'individu que dans la communauté, entame fatalement la vie religieuse dans ses éléments essentiels, de la chasteté à la piété, du zèle apostolique à la vie communautaire. On n'exagère pas en disant que tant de maux et tant de désastres dans les communautés de prêtres et de religieux sont intimement liés à l'émiettement de la pauvreté. Cela l'histoire nous le dit, confirmé par ailleurs par l'expérience quotidienne.

### **L'idée centrale du Concile**

On comprend alors comment l'Église du Concile, faisant sérieusement son examen de conscience à la lumière du Christ et de l'histoire, ait voulu mettre l'accent sur la pauvreté pour en dire l'importance fondamentale.

Entre tant d'autres pensées, nous relevons dans « *Lumen Gentium* » cette affirmation fondamentale: « De même que le Christ a accompli la rédemption à travers la pauvreté et la persécution, ainsi l'Église est-elle appelée à prendre la même voie pour communiquer aux hommes les fruits du salut » (*L.G.*, 8).

Ce programme trouve une explication concrète dans les paroles

de Paul VI dans « Ecclesiam sanctam » s'adressant aux évêques: « Nous pensons que l'esprit de pauvreté (...) soit nécessaire pour nous faire comprendre tant de nos faiblesses et de nos misères de époques passées et pour nous faire aussi comprendre quel doit être le genre de vie et quelle doit être la meilleure méthode pour annoncer aux âmes la religion du Christ. Nous attendons que vous nous disiez comment, pasteurs et fidèles, doivent donner à leur parole et leur conduite la marque de la pauvreté » (*ib.*, 56).

L'Église donc, il n'y a pas à cela l'ombre d'un doute, voit dans la pauvreté sa voie, sa méthode, sa vie même. C'est pourquoi elle veut se libérer de ce que le pape Jean a appelé « l'apparat impérial ».

C'est justement ce sens de libération provenant de la pauvreté vécue selon l'évangile qui fera dire à ce même pape Jean: « Ce n'est pas sans grande espérance et rassurance que nous voyons l'Église enfin dégagée de tant d'obstacles de nature profane auxquels elle se butait dans le passé » (*Discours d'ouverture du II. Concile du Vatican*, 11 octobre 1962).

Paul VI jugera bon de confirmer cette pensée en disant: « Il faut que nous libérions l'Église du manteau royal qui depuis des siècles a été jeté sur ses épaules... ». Parlant à la noblesse romaine, il ajoutera: « Nous nous sentons humainement pauvres en face de vous; c'est avec les mains vides que nous sommes devant vous ». A quoi il s'empressa aussitôt d'ajouter avec un accent de joyeuse victoire: « Le titre avec lequel nous nous présentons est seulement celui de la puissance spirituelle » (*Discours à l'aristocratie romaine*, 14 janvier 1964).

## **Un témoignage attendu des hommes de notre temps**

C'est cela que la société et les fidèles attendent de l'Église, de chacun de nous.

Voici une pensée qui résume cette légitime attente: « L'éclipse de Dieu, qui s'est produite de façon si allarmante au sein de la vieille chrétienté, est en relation avec la densité de richesse et avec le pouvoir

qui de sa puissante opacité détruit la transparence de l'Église. Une Église humainement puissante et riche ne peut en aucune façon faire transparaître la lointaine transparence de celui qui est absolument Autre. Dieu ne pourra apparaître sur l'horizon de l'humanité atomique qu'à travers la légère et fine transparence d'une Église pauvre, humble et dépouillée » (Gonzales Ruiz, trad. de l'ital. *Povertà evangelica e promozione umana*, p. 110).

Tout, en fait, nous invite à une pauvreté qui se traduise en une liberté totale face aux puissances terrestres, de quelque façon celles-ci s'expriment et agissent, à une pauvreté faite de détachement des biens de la terre, une pauvreté faite surtout de désintéressement, suffisamment souple pour s'adapter aux conditions nouvelles, pour aller aux pauvres, aux nécessiteux, une pauvreté qui soit « la négation du primat du facteur économique et la contestation de la capacité des biens temporels à satisfaire le coeur de l'homme » (Card. Montini, *Discorsi*).

C'est cette pauvreté, expression de la « liberté intérieure » (Paul VI), qui règle et dose le juste rapport avec les choses du monde: avec la technique, avec les commodités modernes, avec les loisirs,...

## **Une réalité non seulement d'ordre économique**

Mais venons en, de manière plus directe, à notre vertu de consacrés, de religieux.

Nous disons que dans la définition de la pauvreté religieuse telle qu'elle nous a été donnée par « Perfectae Caritatis », définition toute simple mais bien frappée, se trouve le pourquoi de cette vertu que nous avons volontairement fait nôtre: la « sequela Christi ».

Notre pauvreté n'est pas une réalité économique et sociale que nous n'aurions pas choisie mais seulement subie, comme cela est le fait de beaucoup. Notre pauvreté est explicitement voulue, recherchée, non pour être dégagés des soucis d'argent et des biens temporels. Ce ne serait qu'une pauvreté stoïque. Rappelons ce que disait saint Jérôme: « Ce qui importe n'est pas le " nous avons tout abandonné ".

Cela Cratète le philosophe le fait aussi. Beaucoup d'autres ont méprisé la richesse. L'important est le « pour te suivre, toi ». Ce qui est propre aux apôtres et à ceux qui croient en lui » (Saint Jérôme, *Homélie du commun des abbés*).

Nous avons choisi la pauvreté et nous l'aimons parce que Jésus l'a aimée. Nous participons joyeusement à la pauvreté parce qu'il a marqué toutes les étapes de sa vie parce que nous savons, comme il l'a enseigné, que notre trésor est dans le ciel, et que le Christ ressuscité est notre vraie richesse. C'est ce qui nous amène à tendre avec plus d'ardeur et plus de sécurité vers la possession des biens éternels.

De cette façon notre pauvreté tout en donnant le témoignage de notre amour pour le Christ, exprime notre foi en lui, en ses promesses, en sa parole. C'est de cette parole que la pauvreté rend témoignage devant le monde plus disposé à croire en voyant notre pauvreté que nos oeuvres, si imposantes soient-elles.

Le Cardinal Verdier disait à ce sujet: « Ma longue expérience m'a enseigné que le peuple aime vraiment non pas l'apôtre éloquent, ni l'apôtre savant, ni même l'apôtre pieux, mais celui dont on peut dire: celui-la n'a rien à soi! L'apôtre qui est vraiment pauvre et désintéressé est à la longueur d'onde du peuple et fait des miracles au milieu de lui » (Gaston Courtois, trad. de l'ital. *Incontri con Dio*).

C'est pour cela, que tout en travaillant dur et sans relâche pour notre pain quotidien, veillons, bien sûr, au lendemain prévoyons-le même, mais que cela soit sans inquiétude désespérée. Abandonnons-nous avec confiance dans les bras de notre Père qui nourrit les oiseaux et revêt les lis des champs.

## Réalisations de solidarité

Mais cette pauvreté joyeusement et amoureusement volontaire porte d'autres fruits magnifiques.

Etant donné que nous renonçons à posséder des biens strictement personnels dont nous pourrions librement disposer, nous éliminons ces motifs de luttes, de jalousie et d'anxiété qui inquiètent

et envénement tant d'existences dans le monde. En même temps chacun de nous apporte ses forces, ses ressources personnelles, ses activités au profit de tous ses frères dont il reçoit en échange selon ses propres besoins.

C'est la loi de la solidarité qui agit dans les deux sens: recevoir et donner, qui fait que chacun est utile à tous et en même temps chacun est aidé de tous.

C'est en même temps la réalisation de la fraternité des premiers chrétiens qui « vivaient dans l'égalité et mettaient tout en commun ». Cette fraternité doit s'exprimer par une vraie égalité entre confrères, sans que l'on trouve ces discriminations qui annulent la vie fraternelle et commune. Aucune différence donc, en ce qui concerne l'usage de tant de choses, entre ceux qui ont une charge administrative et ceux qui n'en ont pas. L'unique différence admissible est celle qu'entraîne des raisons de santé ou de service.

Une pauvreté ainsi vécue est le dépassement du « moi » et « toi » égoïstes qui empoisonnent et tuent souvent, même dans les familles naturelles, l'amour fraternel. Elle est aussi le stimulant dans la construction d'une vie communautaire dans la vraie charité.

## **Amour envers les pauvres**

Dans « *Perfectae Caritatis* » se trouve cet autre passage qui incite à la réflexion: « ... (ces indigents) que tous les religieux doivent aimer dans le coeur du Christ » (*P.C.*, 13). Ce passage est extrêmement logique. En pauvres volontaires nous nous unissons non seulement au Christ pauvre, mais à tous les pauvres dont Jésus a voulu se faire le frère jusqu'à, en un certain sens, s'identifier à eux. Jésus se met à la place des pauvres... « Vous l'avez fait à moi! » Tout cela n'est pas une émouvante métaphore, une sublime fiction, mais une réalité, une identification évidente. Jésus, en effet, n'a pas dit: « Imaginez-vous faire cela pour moi » mais il a dit « vous l'avez fait à moi ». Il y a donc une présence du Christ dans les pauvres qui sont les clients privilégiés de l'évangile. L'Église de Vatican II a montré sa

prédilection, faite non de sentiments et de rhétorique, mais de compréhension et de gestes concrets.

Ce rappel à prêter attention aux pauvres, à s'arrêter sur leur triste route, avec le coeur du Samaritain, est d'autant plus fort et plus urgent que — à travers les moyens que la technique moderne nous offre, les souffrances, la misère, les besoins, de millions de frères, petits, vieux, femmes, ne sont plus ignorés, ne peuvent plus être ignorés. En quelques instants, leur misère se présente à nos yeux dans toute son affligeante et choquante réalité. Désormais nous pouvons dire que nous avons une connaissance permanente et illustrée. Reste le danger que nos yeux s'habituent et, pire encore, que notre coeur s'habitue devant ces spectacles.

« Aujourd'hui, dans ce que l'on appelle la civilisation de l'opulence, dans un monde dans lequel les hommes sont capables de diriger des missiles mais ne savent pas vivre en frères, dans une société dans laquelle les plus nombreux payent de leur faim l'indigestion d'une minorité, la misère a pris des dimensions épouvantables. Il existe des statistiques, des chiffres, des épisodes qui devraient nous empêcher de dormir » (A. Pronzato, *Ma io vi dico*, p. 143).

## **Volontaires de la pauvreté**

Ces paroles nous devons les sentir comme adressées à nous qui, pour l'Église et la société, sommes des « volontaires de la pauvreté ». Comme tels nous devrions être disposés à ne pas pouvoir en dormir, à ne pas nous voiler la face, à ne pas nous boucher les oreilles devant les milliers, les centaines le milliers, les millions de frères qui non seulement vivent dans les « slums » de Calcutta, les « favellas » de Rio de Janeiro, les « barriadas » de Bogota, ...mais dans les villes où nous travaillons habituellement, peut-être dans la rue de notre maison, ces frères nous font entendre leur cri d'angoisse: « j'ai faim! » Cette parole nous l'entendrons à nouveau un jour. Elle sera prononcée par celui qui aujourd'hui se cache dans le pauvre, en chaque pauvre. Il nous dira: « J'ai eu faim ».

Chers confrères, il ne s'agit pas de faire de la théorie des classes

plus ou moins démagogique ou romantique, mais de se mettre concrètement là où nous devons être. Saint Basile, dans une de ses homélies, s'adressant au riche insensé, prononce ces pressantes et sévères accusations: « Celui qui dépouille qui est vêtu, est appelé voleur. Et celui qui n'habille pas qui est nu, mérite-t-il un autre nom? Le pain que tu gardes pour toi appartient à l'affamé; le manteau que tu conserves dans l'armoire appartient au mal-vêtu; les souliers qui chez toi prennent la poussière appartiennent au va-nus-pieds; l'argent que tu tiens caché appartient au nécessaireux ».

L'abbé Pierre, qui en vrai chrétien et prêtre, connaît de près la tragédie de la misère du monde, dit des paroles qui peuvent s'adresser à chacun de nous: « En face de chaque souffrance humaine, selon tes possibilités, efforce-toi non seulement de la soulager sans retard, mais efforce-toi d'en supprimer aussi les causes ».

Alors, s'il est vrai que « nul n'a le droit d'être heureux seul » (Raoul Follereau), s'il est vrai que notre pauvreté est une imitation du Christ, celle-ci doit nous conduire à une vie effectivement engagée à l'égard des pauvres.

## **Une confrontation loyale**

Le premier devoir me semble être celui-ci: se mettre courageusement en face de cette foule de frères pauvres. Disant cela, je ne pense pas seulement aux sous-alimentés, aux miséreux, aux pauvres, aux ouvriers, aux travailleurs.

Il serait intéressant, par exemple, de se trouver à 5 heures du matin, sur un de ces trains de grande banlieue qui acheminent ces ouvriers, employés, enseignants et autres sur leur lieu de travail, à 50, 60 ou même 70 kilomètres de chez eux. Et le soir, quand ils reviennent, tendus par leur journée de travail et souvent aussi par les soucis de famille: un enfant, une femme malade... Il serait bon de que nous touchions de près certaines drames, certaines situations, certaines réalités douloureuses dont nous ne soupçonnons même pas l'existence.

Combien de membres de notre famille, combien de parents de nos élèves ne s'imposent pas d'énormes sacrifices pour joindre les deux bouts. Ils ne pensent pas pour autant être des héros. Telle est la vie de millions d'hommes et de femmes qui n'ont pas fait vœu de pauvreté, de renoncement... « Il s'agit de tous les pauvres, non seulement de ceux qui sont dépourvus des biens de fortune ou de la sécurité de leur travail, mais aussi de tous ceux qui sont privés des biens indispensables à la vie humaine et surnaturelle et que nous possédons, nous. Pauvres sont ceux qui ne mangent pas à leur faim, ceux qui sont mal logés, ceux qui par suite des conditions de leur travail se trouvent continuellement dans une situation d'insécurité.

Pauvres sont ceux qui n'ont pas le soutien de l'estime des autres. Pauvres sont enfin ceux qui ne possèdent pas la lumière divine et qui ne savent pas que le Christ vient surtout pour eux et qu'il frappe à la porte de leur vie... » (G. Huyghe, trad. de l'ital. *I religiosi oggi e domani*, p. 225ss.).

Or trop souvent nous parlons de « notre pauvreté », de « notre renoncement », de notre vie de sacrifice... Ces paroles, à force de les répéter, peuvent devenir la carapace d'une mentalité et d'attitudes petit-bourgeois.

### **Raisons de confusion**

Reconnaissons honnêtement, face à tant de gens qui mènent une vie réellement difficile, qu'en règle générale il ne nous manque rien. Nous n'avons aucune préoccupation. Nous jouissons même d'un certain confort.

Jusqu'à quel point pouvons nous alors dire pauvres, spécialement quand notre style de vie n'est pas un « signe » évident de pauvreté?

Ne fût-ce que par respect de tant de frères qui mènent une vie de travail et de sacrifice, ne fût-ce que par gratitude envers la Providence qui, tous comptes faits, nous assure une situation qui ne connaît ni l'incertitude ni les préoccupations qui assaillent des millions de personnes, nous devons sentir l'exigence d'une vie marquée par la pauvreté.

Je ne voudrais pas être compris de travers. Je sais bien que beaucoup de nos communautés non seulement sont exemplaires, se contentant souvent d'une nourriture qui, en quantité et en qualité, ne diffère en rien des repas des gens pauvres. Je suis heureux de rendre ici publiquement hommage à ces confrères qui avec simplicité salésienne vivent authentiquement une vie de sacrifices.

C'est aussi par égard à ces confrères, qui sont fils de la même Congrégation, — et non seulement pour cela —, que nous devons veiller de près à la valeur et au caractère de la nourriture dans chacune de nos communautés.

Il n'est pas dit qu'il faille se sous-alimenter en hommage à de telles situations ou pour le fait qu'il y a de millions d'hommes qui meurent de faim. Qui travaille, doit se nourrir convenablement. Mais il me semble que certains menus, plus que copieux, sont incompatibles avec notre pauvreté. Il en est de même de certaines dérogations que l'on s'accorde trop facilement. Nous ne pouvons pas accepter qu'à notre table on mange habituellement plus et en meilleure qualité que chez beaucoup de nos amis, de nos hôtes ou de nos bienfaiteurs auxquels nous demandons l'aumône. Cela laisse en eux une impression nullement édifiante.

Cela, je le répète, n'a rien à voir avec une nourriture saine et correspondante aux nécessités liées au travail que nous faisons. La nourriture doit être préparée avec soin. Celui qui en est chargé, doit faire preuve d'une large compréhension, mais qu'il ait aussi le sens des limites. Faisons preuve de ce même jugement avant de publier certaines photographies de fêtes de réunions.

Je suis en profonde admiration devant ces familles chrétiennes qui se privent une fois par semaine du repas du soir, pour que tous sachent concrètement, surtout les jeunes, ce que c'est que d'être tenaillé par la faim. L'argent ainsi économisé va tout entier aux pauvres. Et il s'agit là de personnes qui n'ont pas fait, comme nous, vœu de pauvreté. C'est précisément pour cela que leur exemple m'apparaît comme un rappel d'autant plus fort pour nous.

## **Le virus du confort**

Après avoir fait allusion à la composition et à la préparation des aliments, nous voulons faire une autre remarque: certaines vacances, inactives et confortables, que même des personnes aisées ne se permettraient pas, certains voyages de pur tourisme, certains déplacements dispendieux sans raison suffisamment valable, certains appareils coûteux en eux-mêmes et coûteux par leur entretien, cette course à la possession de tant et de tant de choses, cela peut-il encore s'appeler pauvreté religieuse ou conciliaire?

Et que dire de certaines de maisons qui, au lieu d'une présentation simple et correcte, étalent un mobilier et un équipement de luxe qui, surtout en ces jours, provoque des réactions et des commentaires moins que favorables?

Disons-le en toute franchise fraternelle: en ces jours, le virus du confort pénètre de toutes parts dans nos communautés, la vie s'embourgeoise et les raisons qu'on donne ne convainquent personne, surtout si ces prétextes émanent de ceux qui normalement devraient être des hommes de vigilance et de discernement.

C'est là, pour celui qui se met sur cette pente particulièrement dangereuse, « *sensim sine sensu* », une défaite qui en contient d'autres. La conscience, pour étouffer les doutes et les remords, se fait accommodante et trouve des justifications qui n'en sont pas. Certains abus, certaines trahisons se voient justifiés ou couverts d'un silence (peut-être trop prudent) par ceux-là mêmes qui devraient les dénoncer. Pendant ce temps-là, le mal s'étend comme une tache d'huile, le niveau religieux baisse, la sensibilité spirituelle et religieuse se sclérose pour laisser place, de plus en plus, à une petite vie rangée et confortable qui débouche fatalement dans un laïcisme pratique.

## **Ruine de la vie religieuse**

Je sais bien qu'il n'en est pas partout ainsi. Mais cela n'élimine pas la substance de la situation. Il est historiquement prouvé que les instituts religieux, qui se sont laissés aller à l'abandon progressif de

la pauvreté de leurs membres ou de leurs communautés, se sont anémiés et ont fini par disparaître.

D'ailleurs, précisément en ces jours, les gens du monde, et spécialement les jeunes, nous le répètent et conditionnent la confiance qu'ils nous accordent à la cohérence dont nous faisons preuve en matière de pauvreté. Ils disent: « Comment pouvons nous vous croire, hommes consacrés à Dieu dans la pauvreté, vous qui dites avoir renoncé à tout pour suivre le Christ, si vous ne vivez pas ces valeurs évangéliques de façon à être compris des hommes, à une époque où plus que jamais il importe que le signe soit tangible? ».

Le Père Häring, dans une conférence sur la pauvreté, parla de la valeur de service et de témoignage évangélique que doivent avoir certains biens matériels. Il illustra sa pensée des exemples suivants: « Une Mercedes rend davantage service qu'une petite FIAT, elle tient mieux la route et va plus vite. Mais elle ne rend pas service à l'évangile. La petite FIAT est moins commode, mais rend un plus grand service de témoignage. L'évêque de Ringsburg avait reçu en cadeau une Mercedes. C'était au cours des premières années de la remontée économique de l'Allemagne. La voiture lui sembla une bonne chose. D'autant plus qu'elle lui avait été offerte. Cependant, quand fut organisée une enquête parmi les lycéens de la ville pour savoir: " Dans l'Église, qu'est-ce qui te plaît et qu'est-ce qui te déplaît? ", il apparut que parmi les scandales la Mercedes de l'archevêque occupait la première place. C'était pourtant un cadeau, la voiture était utile, elle rendait d'excellents services... Mais dans l'échelle des scandales elle occupait la première place. Quand l'évêque le sut, il vendit aussitôt la Mercedes et acheta une Volkswagen, comme en avaient déjà beaucoup de familles ouvrières ».

Cela dépend de la situation. En Amérique, où pourtant on est moins sensible, j'ai entendu critiquer un évêque parce qu'il possédait deux Cadillac. Comme j'ai aussi entendu critiquer un religieux, qui occupait une charge assez importante. Il voyageait en Cadillac. On disait de lui: « Il ne rend pas le service du témoignage, ce service typique, caractéristique, que nous nous efforçons de porter ».

Les exemples rapportés servent bien à donner des critères d'uti-

lisation de beaucoup de biens et de moyens, que ce soit l'auto ou le magnétophone, la discothèque, l'appareil de photo ou la caméra, la collection de timbres,...

Je n'ai pas entendu dire que des jeunes gens aient été attirés à entrer dans une congrégation dont les membres menaient une vie confortable, étroite et rangée, où leur goût de l'engagement inconditionnel ne rencontrerait que l'ombre d'un idéal disparu.

Vous tous, mes chers Confrères, vous comprenez les nombreux pourquoi de mes remarques. Acceptez-les et tenez-en compte.

### **Salésien pauvres pour la jeunesse pauvre**

Notre « sequela Christi pauperis », la parole de Jésus « C'est à moi que vous l'avez fait », nous amènent à une réflexion tout à fait salésienne, à un rappel précis, à un devoir laissé en héritage par notre fondateur, reconnu et confirmé comme tel par l'Église, par le Vicaire du Christ.

Don Bosco, fils de l'humble maman Marguerite, admirable maîtresse en pauvreté; Don Bosco, disciple de Don Cafasso, lui aussi exemple et maître en pauvreté, fut pauvre. Pauvre dirait-on par vocation, mais aussi par une conviction puisée à une vaste et profonde expérience de l'histoire de l'Église et surtout par sa sensibilité aigüe de l'évangile et des réalités surnaturelles.

Or, Don Bosco, pauvre, voulut que sa Congrégation fût pauvre et s'occupât de la jeunesse pauvre.

Cette volonté explicite, décidée, absolue, fut la sienne sans qu'il y ait jamais l'ombre d'une incertitude, d'un fléchissement, et cela durant toute sa vie. Qu'on se réfère aux « Mémoires » et on verra que chaque page s'en porte garant. Des centaines et des centaines de conférences, de mots du soir, de sermons, de conversations sont là pour le prouver.

Domage qu'à l'époque de Don Bosco il n'existât pas encore les moyens de reproduction sonore. Nous pourrions, nous aussi,

entendre ses paroles et, plus encore, son anxiété et sa peine en pensant que sa créature, la Congrégation, allait un jour détruire l'héritage qu'il lui confiait.

### **C'est Don Bosco qui parle**

Relisons au moins quelques-unes de ces paroles graves et affligées de Don Bosco. Prenons-les comme adressées à nous personnellement. « Aimez la pauvreté — dit son testament — ... Malheur à nous, si ceux dont nous recevons l'aumône en viennent à dire que nous menons une vie plus confortable qu'eux » (MB, 17, 271).

« Notre Congrégation a devant elle un avenir heureux, préparé par la divine Providence, et sa gloire durera jusqu'à ce que l'on observera fidèlement les règles. Quand nous commencerons à avoir chez nous l'agrément et le confort, notre Société aura commencé son déclin » (*ib.*, p. 272).

Toujours dans son testament: « Les gens nous recevront toujours volontiers tant que notre sollicitude aura pour objet... les enfants les plus pauvres, les plus dépourvus de la collectivité. C'est là qu'est notre véritable richesse, celle que personne ne cherchera à nous ravir » (*ib.*, p. 272).

En 1874, au cours d'une conversation familière à l'Oratoire, quelqu'un émit l'idée que, dans l'avenir, les Salésiens pourraient diriger des collèges pour les fils de la noblesse. « Ça non! — répliqua aussitôt Don Bosco — tant que je vivrai, il n'en sera jamais question!... Ce serait notre faillite, comme ce fut le cas d'autres ordres religieux célèbres... Avoir des richesses et avoir ses entrées dans la maison des riches suscitent l'envie de tous. Si nous restons attachés aux enfants pauvres, nous serons tranquilles. Ne fût-ce que parce qu'une partie des gens aura compassion de nous et nous tolérera, et les autres feront notre éloge. Personne ne nous portera envie... » (MB, 7, 647).

Il est donc hors de discussion que la pauvreté de la Congrégation et sa vocation pour la jeunesse pauvre représentent la volonté con-

stante de Don Bosco qui s'inquiétait chaque fois qu'il pensait à l'avenir de la Congrégation.

Or, nous avons à présent en nos mains cet héritage. Nous avons tous, chacun selon le rang qui lui a été assigné par la Providence à l'intérieur de notre famille religieuse, la responsabilité de ne pas trahir la volonté paternelle, surtout en ce moment historique où l'Église cherche à se libérer des scories de la puissance et de la richesse, et se tourne vers les pauvres et les humbles en qui elle voit et retrouve — comme son divin fondateur — la portion élue de son héritage.

### **Le rappel venant de la Congrégation**

Les récents congrès continentaux ont mis en relief, en termes énergiques, l'actualité et l'urgence de ce devoir.

Parmi les conclusions officielles de la réunion des provinciaux d'Asie, qui s'est tenue à Bangalore du 20 au 26 février 1968, nous lisons: « Notre témoignage collectif de pauvreté trouve sa meilleure expression salésienne dans la préférence — effective — pour la jeunesse pauvre. Le devoir salésien est sans doute vaste, complexe et varié. Mais il y a une orientation de fond à l'inspiration charismatique de Don Bosco: l'orientation préférentielle pour la jeunesse pauvre.

Notre fidélité à ce charisme du fondateur dépend de notre sens de la pauvreté (cfr. A.C.G., p. 82). Nous vivons certainement davantage en pauvres et nous serons un signe plus évident du Christ pauvre si, dans les divers pays où nous sommes implantés, tous pourront constater que la première place dans nos oeuvres est donnée à la jeunesse qui, en ce pays, est considérée comme pauvre et abandonnée.

Que le "ridimensionamento" tienne compte de ce témoignage vital de fidélité à Don Bosco » (A.C.S., n. 252, p. 429).

On lit aussi dans la conclusion officielle du Congrès de Caracas: « Il faut non seulement que nous montrions le travail que nous faisons en faveur des pauvres, par le moyen d'une juste information, mais il est également urgent que nous retournions avec courage nous mettre au service de la jeunesse pauvre et abandonnée. Cela

sera surtout nécessaire dans les lieux où nous avons donné un contre-témoignage et déformé ainsi le vrai visage de la Congrégation. Ce témoignage authentique est urgent dans les pays sous-développés. Il nous oblige à une révision rigoureuse et précise du chemin déjà parcouru par nous » (A.C.S., n. 252, p. 469).

Mais déjà le 19<sup>ème</sup> Chapitre Général donnait cet avertissement: « En ce moment plus que jamais, Don Bosco et l'Église nous envoient en priorité au milieu des pauvres, des moins favorisés, à la masse populaire... Notre fidélité envers cet aspect préférentiel de notre vocation dépend de notre sens de la pauvreté. Celle-ci nous fera préférer des *oeuvres difficiles en faveur des pauvres* aux oeuvres plus commodes en faveur des classes nanties » (A.C.G., p. 82).

J'invite les provinciaux et leurs conseils, les directeurs et les conseils de maison ainsi que tous les confrères à bien réfléchir sur la précédente citation. Ces derniers temps, il y eut plus d'un rappel et plus d'une invitation en ce sens. Je sais que nombreux sont ceux qui y ont répondu. Dans beaucoup de provinces, il existe en effet une poussée réconfortante en faveur de ces appels. Des Centres de jeunes surgissent çà et là: les uns de type social, d'autres orientés vers la catéchèse. Ces courageuses initiatives ont pris naissance, avec la collaboration de laïcs, dans de nombreuses villes, dans des zones extrêmement pauvres et abandonnées.

A condition qu'on ne lésine pas sur le personnel et les moyens, je pense aussi qu'il peut y avoir une réelle mise en valeur de nos oeuvres déjà existantes, soit de nos patronages soit de nos associations. Cela est même possible pour nos oeuvres qui ne peuvent pas s'occuper exclusivement des pauvres. C'est même pour elles un moyen d'adopter une orientation nettement populaire, et donc une dimension parfaite-ment salésienne. On est sûr, ainsi, d'avoir bien opté.

Une telle réalité a déjà été clairement cernée par le Père de Lubac, qui disait: « Quand on a choisi une idéologie, on n'est jamais certain de ne s'être pas trompé, au moins en partie. Quand on s'est soumis à une idéologie, on n'est jamais certain d'avoir adopté le bon parti. Quand, au contraire, on a fait le choix des pauvres, on est toujours certain, doublement certain, d'avoir fait un bon choix. On a choisi

comme Jésus et on a choisi Jésus » (H. de Lubac, trad. de l'ital. *Nuovi Paradossi*).

Je comprends qu'il y ait des difficultés de tous genres, tant personnelles que financières. Mais c'est justement notre devoir de les affronter et d'en venir à bout, c'est notre devoir de nous imposer des sacrifices, de réaliser des activités et des oeuvres qui n'ont pas l'assurance de pouvoir évoluer sur une piste sans obstacles. C'est tout cela qui redonne, en ce moment, à notre mission un sens conciliaire, ecclésial et expressément salésien et qui redonne aux confrères, spécialement aux jeunes, confiance et enthousiasme dans leur dévouement. Ce dévouement constitue l'aspect le plus complet de notre pauvreté, qui ne se contente pas de donner quelque chose au Christ présent dans le jeune, dans le pauvre, mais qui nous fait nous donner nous-mêmes tout entier.

## **Nos oeuvres dans le miroir de la pauvreté**

En passant en revue nos oeuvres dans le monde, on constate avec joie que beaucoup d'entre elles sont implantées dans des zones souvent très pauvres, et s'occupent d'enfants et de jeunes, pauvres et nécessiteux. Les confrères qui y travaillent sont admirables par l'esprit de sacrifice dont il font preuve dans leur apostolat. Dans de nombreux pays nous sommes connus comme des religieux qui se dédient aux oeuvres sociales, dans des quartiers bien connus pour leur triste pauvreté.

Mais il est également vrai que nous avons de nombreuses oeuvres ouvertes à d'autres catégories sociales. Que faire? Personne n'ira affirmer, pour bien des raisons, qu'il faille démanteler ces oeuvres. Personne n'osera dire que les Salésiens qui y travaillent sont... moins salésiens que les autres. Ils sont dans l'obéissance. Ils veillent à faire leur travail de prêtre, de catéchiste, d'apôtre au milieu de jeunes qui souffrent d'une pauvreté spirituelle et morale. Ces jeunes ont besoin — et combien! — du secours de l'éducation chrétienne et salésienne. Les pauvres ne sont pas seulement ceux qui sont dépourvus

d'argent et de sécurité dans l'emploi, mais aussi tous ceux qui sont privés de biens essentiels à la vie humaine et surnaturelle.

Mais le danger est ailleurs: il y a le danger que ces oeuvres sous bien des aspects plus commodes et plus faciles, jouissent d'un traitement de faveur, en leur permettant de se développer au détriment de notre apostolat nettement populaire. On peut donc se demander, en toute sérénité: dans la province, quelle est la proportion qui existe entre les oeuvres destinées à la jeunesse pauvre et les autres oeuvres? Auprès de ces dernières, quelles sont les activités déployées en faveur de la jeunesse pauvre? Dans ces maisons, combien de confrères s'adonnent à un travail parmi les pauvres? Et les oeuvres destinées aux classes populaires, comment les administre-t-on? Le patronage, les autres oeuvres similaires, les oeuvres sociales, de quel traitement jouissent-elles en ce qui concerne le personnel, les locaux, les moyens financiers,...

Les réponses à ces demandes peuvent presque être un test pour déterminer la position qu'occupent les pauvres, pour indiquer quel est le centre d'intérêt d'une province, d'une maison.

Cet examen, il faut le faire, car le danger d'une certaine course vers les oeuvres commodes n'est pas imaginaire. Sans doute s'est-il créé dans certains pays, par suite de causes complexes, une hypertrophie d'oeuvres pour jeunes d'un niveau social d'un certain type au détriment des oeuvres populaires qui doivent nous caractériser comme salésiens.

Il faut examiner de près de telles situations, en une époque où, par la volonté du 19ème Chapitre Général, nous réajustons les oeuvres de la Congrégation. De toutes façons, nous devons nous défendre de la tendance, je dirais naturelle, de porter nos activités apostoliques à un plan social supérieur à celui qui nous a été précédemment assigné par Don Bosco.

Attentif aux signes des temps, ce réajustement devra s'accomplir de façon à discerner les changements qui s'imposent et à agir en absolue fidélité à l'intention fondamentale de Don Bosco. Il devra se faire sans crainte d'adopter ou de rechercher des formes neuves, pourvu qu'elles correspondent à l'intention initiale.

Il ne me semble pas hors de propos de faire allusion ici à une activité de la Congrégation, qui, tout en correspondant aux fins constitutionnelles de la Congrégation, répond à l'appel renouvelé de l'Église et sert magnifiquement à infuser dans nos Provinces et nos communautés un esprit de générosité, de disponibilité, de renoncement étroitement lié à l'esprit de pauvreté. Je veux parler de l'apostolat missionnaire.

Cette activité ne se réduit pas aux seuls confrères qui quittent leur province pour s'adonner complètement au service des âmes dans les pays de mission. En ce moment surtout il faut que les communautés sachent qu'elles ont à être des points actifs et dynamiques sur les arrières du mouvement missionnaire.

C'est entre autre, le souhait que m'ont exprimé les volontaires pour l'Amérique Latine, avant de partir. Eux, comme tous les missionnaires, doivent se sentir comme les représentants de leur province, de leur communauté d'origine, au milieu de la mission qui leur a été assignée.

Cela doit exister, non pas tellement pour recevoir des subsides que pour que la communauté d'origine vive la divine aventure de ces missionnaires, se rende compte de leur difficultés, de leur sacrifices, de leur conquêtes apostoliques.

Combien il importe donc, précisément dans l'esprit d'« Ad Gentes » que dans nos provinces l'esprit missionnaire soit ravivé parmi les confrères, parmi les jeunes, et cela non pas à travers une littérature superficielle et erronée, à grand renfort de jungle et de bêtes sauvages, mais avec une information sérieuse, systématique, soucieuse de montrer les problèmes graves et complexes que nos missionnaires doivent affronter, soucieuse de prendre part fraternellement à la vie missionnaire faite d'extrême pauvreté, de renoncement quotidien, de fatigues accablantes.

Une communauté qui vit un tel climat missionnaire éprouvera le besoin d'être efficacement aux côtés des frères en mission, mais en même temps éprouvera la nécessité de ces renoncements, de ces économies. Elle éprouvera aussi la joie que procure un style de vie

qui ne soit pas en contradiction avec les sacrifices des frères en mission.

De ces milieux imprégnés de générosité, il n'est pas possible que ne jaillissent pas de vocations, spécialement des vocations missionnaires, qui — il convient de le rappeler — ne peuvent pas germer dans un climat de médiocrité et de facilité.

### **Notre réponse**

Après avoir exposé, en une première partie, le sens spirituel de la pauvreté et montré son incidence essentielle sur la vie salésienne, il est temps d'en venir aux applications plus concrètes.

Le décret « Perfectae Caritatis » nous servira de guide. Malgré sa brièveté, il touche à certains points qui sont, à cet égard, de la plus grande importance. Il convient cependant faire auparavant une remarque pour bien faire comprendre le véritable esprit de ce document conciliaire.

Il est significatif que dans tout le texte du décret il n'est jamais question de voeux, mais il est toujours question de conseils évangéliques. Tout cela n'est pas fortuit.

Le problème de la vie religieuse est fondamentalement celui de notre réponse habituelle et volontaire, faite de générosité et de joie à l'invitation de Jésus: « Si tu veux ».

Une attitude minimaliste ou de quelque façon légaliste est incompatible avec le comportement d'un homme consacré qui a décidé de suivre le Seigneur, sans mettre de limites à sa libre consécration.

On comprend alors qu'il n'est pas question de voeu ou de vertu. Il n'est pas question d'employer le compte-gouttes pour donner au Christ les preuves de notre attachement d'amour. Se mettre sur ce plan, serait se mettre dans une position de contradiction interne.

« Perfectae Caritatis » ne s'attarde pas à faire des distinctions subtiles et acrobatiques entre voeu et vertu. Le décret parle de conseils évangéliques, parce qu'il entend s'adresser à qui a décidé de suivre ces conseils par amour. Et l'amour ne lésine pas dans son don au Seigneur. L'amour est entier.

## **Pauvreté extérieure et intérieure**

Cette remarque éclaire parfaitement les directives pratiques que nous trouvons dans « *Perfectae Caritatis* ». Voici la première: « Pour ce qui est de la pauvreté religieuse, il ne suffit pas seulement de dépendre des supérieurs dans l'usage des biens, mais il faut que les religieux soient pauvres “ extérieurement ” et “ intérieurement ”, ayant leur trésor dans le ciel » (*P.C.*, 13).

Notons tout de suite les mots « pauvres extérieurement et intérieurement ». Trop souvent on joue sur l'équivoque en affirmant qu'il suffit d'avoir un coeur pauvre, d'être détaché, d'être pauvre « intérieurement ». Et après cela on peut tout avoir, tout utiliser, tout se permettre.

Rien n'est plus contraire au sens et à la valeur de la véritable pauvreté religieuse.

« Il n'y a, de fait, aucune disposition spirituelle qui ne doive se traduire en un comportement concret en ce qui concerne les biens de ce monde. Et cela dépend précisément de notre nature incarnée et sociale » (Pronzato, *Io vi dico*, p. 137).

Louis Évely dit, de manière plus concise: « Il n'y a pas d'état d'âme qui puisse exister sans se traduire dans le geste d'un corps » (Trad. de l'it., sans réf.).

Du reste, rappelons-nous les paroles de l'évangile: « C'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez » (*Mt.* 7,20).

Déjà Don Bosco, en un style simple mais clair, répétait à ses fils: « N'oubliez pas que nous sommes pauvres, et cet esprit de pauvreté nous devons l'avoir non seulement dans le coeur et dans le détachement des choses matérielles, mais nous devons le montrer, visiblement, à la face du monde » (*MB*, 9, 701).

L'esprit de pauvreté, de pauvreté « intérieure », est nécessaire. Sa présence doit pouvoir être reconnue au fait qu'elle est concrète, réelle, en actes — comme disait Don Bosco — qui doivent jalonner notre vie de tous les jours. En elle notre prochain, confrère ou étranger, doit pouvoir lire notre témoignage du Christ pauvre.

G. Huyghe, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, met en évidence cette distinction entre la pauvreté « extérieure » et la pau-

vreté « intérieure ». Il écrit ceci: « La pauvreté a différents visages: autant qu'il y a de domaines où le coeur risque de s'attacher à ce qui n'est pas Dieu, et où l'amour doit accomplir son oeuvre de consommation. Le terrain sur lequel la pauvreté s'exerce n'est pas seulement celui des biens matériels (pauvreté en biens), mais aussi celui des propres sentiments (pauvreté spirituelle). Il est très important de ne pas traduire la pauvreté en termes simplement matériels. Autrement on risque de la réduire à une question économique et rien d'autre.

De même, ne faut-il pas la réduire à son expression spirituelle. Autrement elle risque de n'être qu'une pauvreté intentionnelle, sans s'incarner en un détachement concret. La pauvreté matérielle n'est pas le signe d'une pauvreté plus totale, la pauvreté spirituelle, mais en est un signe sensible et nécessaire. C'est pour cela que celui qui est vraiment pauvre peut dire: Je n'ai rien et je ne suis attaché à aucun bien de ce monde. Mais je dois aussi pouvoir dire en toute exactitude: je ne suis rien. Je suis capable de rien. Ces trois affirmations sont les formes complémentaires de la pauvreté spirituelle ». (G. Huyghe, trad. de l'ital., *I religiosi oggi e domani*, p. 224).

### **Equivoque légaliste**

Dans le texte de « Perfectae Caritatis », cité ci-dessus, nous trouvons aussi ces paroles: « Il ne suffit pas seulement de dépendre des supérieurs dans l'usage des biens ». Ce sont des paroles qui méritent un commentaire.

Les conditions de la vie moderne, les nombreuses possibilités de confort et de facilités, les moyens techniques toujours plus nombreux mis à notre disposition, l'argent et les objets offerts par nos parents ou nos amis, cela peut facilement instaurer une mentalité destructrice de toute pauvreté, de l'esprit des Béatitudes.

Il faut évidemment savoir distinguer ce qui est utile pour aider nos activités apostoliques, de tout ce qui ne l'est pas. Mais l'équivoque et la pente sont faciles. Le glissement vers les commodités, les concessions vers un style de vie bourgeoise sont des dangers qui sont loins

d'être utopiques. Peut-être qu'en certains endroits cela est déjà une réalité qu'on cherche à justifier avec des arguments qui, à regarder de près, ne tiennent pas.

Il faut être sur ses gardes. Il faut avoir le courage, si c'est nécessaire, d'intervenir. Mais il faut aussi savoir distinguer ce qui réellement sert et doit servir à notre travail de ce qui n'a que peu de chose ou rien à voir avec le service, avec notre travail. Il faut savoir discerner les vraies raisons d'étude, de santé, d'emploi, de celles qui ne relèvent que d'un pur et inutile agrément.

Il y en a malheureusement qui, avec une mentalité légaliste, font l'impossible pour se procurer des choses qui sont loin d'être nécessaires et utiles à quelqu'un qui a fait voeu de pauvreté. Et tout cela en usant de l'expédient de la permission.

J'ai dit « expédient », parce que, en certains cas, il s'agit simplement d'un véritable expédient.

On croit se mettre en règle avec sa conscience en obtenant, quelquefois en arrachant même, les dispenses et facilités qui n'ont rien de nécessaires, que le supérieur, en conscience, ne peut pas donner et qui créent dans la communauté une ambiance de malaise et une épidémie d'imitation.

La pente, disions-nous, est très glissante. Les soi-disants « besoins » et « exigences » augmentent de plus en plus. Les pressions sur le supérieur s'intensifient, pendant qu'on lui laisse toute la responsabilité de juger, le mettant ainsi dans une situation ennuyeuse. Accorder tout? Il se fait alors le complice de la décadence. Refuser toutes les fois? La supérieur, qui a conscience du péril, devrait constamment freiner et interdire. Mais on sait aussi qu'en refusant à plusieurs reprises on court le risque d'irriter celui qui est peu fervent, de le pousser en dehors de la communauté.

## **Maturité et discrétion**

Quel est le remède à cette déplorable situation?

On parle tellement de maturité. On dit, avec raison, que le religieux doit faire preuve de maturité. Une telle maturité s'apparente

au jugement qui corrige et exclut toute manifestation de mentalité légaliste, souvent infantile, aux antipodes de la mentalité sincèrement religieuse.

C'est un travail peu facile, qui doit se faire depuis les maisons de formation et doit continuer dans les rendements de comptes, dans les conférences, dans le dialogue.

Une telle maturité discerne, sous la lumière de l'Esprit-Saint, s'il y a effectivement des motifs suffisants pour une telle dispense, pour une telle exception; si, par conséquent, il est vraiment nécessaire de demander une permission pour telle ou telle affaire.

Le supérieur l'accordera, avec une généreuse compréhension. Encore faut-il qu'il soit en droit de penser que la demande ait été faite avec discernement.

Pour avoir le sens exact de ce discernement, je cite ici la première rédaction d'un passage de « *Perfectae Caritatis* » qui nous intéresse. « Rejetant tout désir des choses temporelles, que les religieux ne demandent à leurs supérieurs que ce dont ils ont vraiment besoins, ou pour eux-mêmes ou pour leur apostolat. Qu'ils ne négligent pas pour autant de modérer les dépenses et qu'ils se passent, autant que possible, des instruments non nécessaires, de simple agrément, superflus » (Schéma 1963, n. 23, p. 25; cité par Sr. Jeanne d'Arc, *La pauvreté*, in *Vatican II, l'adaptation et la rénovation de la vie religieuse*, collection « *Unam Sanctam* », n. 62, 1967, p. 419, note 14).

De tout ce qui vient d'être dit nous pouvons déduire que la pauvreté que nous avons professée n'est pas et ne peut pas être, ni devant Dieu, ni devant les hommes, une question purement juridique et légale. Par dessus tout, ce qui doit inspirer notre pauvreté — comme d'ailleurs toute notre consécration religieuse — c'est l'amour. Chose qu'aucun légalisme ne pourra jamais remplacer.

Nous ne pouvons pas nous reconnaître quand, comme je l'ai déjà dit, en ce qui concerne les aliments, le logement, le mobilier, les voyages, les vacances, nous avons des exigences que n'a ni le pauvre ni même tant d'autres personnes qui pourtant ne se considéraient pas comme pauvres. Notre pauvreté, comme disait Romano

Guardini, « n'est qu'un pieux ornement d'une vie riche et prospère ». On prétend concilier la profession de pauvre avec une vie facile, une vie où en fait il ne manque rien.

Un tel style de vie n'est pas conciliable avec l'esprit de pauvreté que le Concile exige des religieux et ne peut offrir aux gens aucune preuve valable et convaincante pour qu'ils croient à la pauvreté.

### **Incohérences**

On a parlé de l'esprit légaliste qui donne l'illusion de pouvoir tranquilliser la conscience avec l'expédient de la permission.

Nous devons faire une allusion à une autre attitude encore plus grave que l'on peut rencontrer çà et là. Il s'agit de l'attitude de celui qui, tout en étant soumis aux obligations bien définies qui découlent du vœu de pauvreté et tout en vivant dans une communauté dont il tire tous les avantages, se dispense arbitrairement des devoirs d'un religieux. On se procure de l'argent d'une façon ou d'une autre, on en dispose à son gré, on ne veut manquer de rien de ce qui rend la vie plus facile et plus confortable.

De ce soi-disant religieux, équipé de choses les plus variées, il suffit de voir les malles qui le suivent à chacun de ses changements de maison. A voir le train de vie de cet homme on se rend facilement compte de la manière dont a été interprété la pauvreté par quelqu'un qui pourtant publiquement s'est consacré à la pauvreté.

Une pareille attitude, il est pénible de le dire, dénote une conscience anesthésiée qui a perdu toute sensibilité religieuse, qui mène une vie en flagrant et permanent contraste avec sa profession religieuse.

Une vie aussi incohérente et pleine de contradictions, même humainement parlant, n'est pas honnête. Il serait préférable de tirer loyalement les conséquences d'une vie ainsi faite. Pareille situation ne se justifie absolument pas et se transforme en une continuelle offense aux confrères, à l'ensemble de la communauté, laquelle a le droit d'exiger que tous ses membres respectent cette raisonnable égalité qui est à la base de la vie religieuse et communautaire.

Que ces paroles ne paraissent être trop sévères. Je crois qu'elles répondent au sentiment commun de la quasi totalité des salésiens qui veulent vivre — maintenant plus que jamais — cette pauvreté qui est source de joie, de confiance, de vigueur spirituelle et apostolique et de charité sereine.

Cela rappelle, d'une part, aux supérieurs leur devoir d'empêcher, avec courage paternel, que se forment ou se perpétrent pareilles situations et rappelle, d'autre part, à nous tous que beaucoup d'abus et de désordres pourront être évités si les supérieurs responsables savent pourvoir aux besoins et aux vraies exigences des confrères, avec une aimable compréhension et une raisonnable largesse, en tenant compte de l'âge, de la santé, de l'emploi et du genre de service qu'ils accomplissent.

J'ai dit « avec une raisonnable largesse ». Les deux mots se tiennent. Il faut ce sens de largesse, comme l'a enseigné notre fondateur. Quelquefois surgissent des réactions — et non à tort — contre celui qui agit comme un avare face aux véritables besoins des confrères alors que d'un autre côté on gaspille des sommes immenses en faisant des dépenses erronées, arbitraires et absolument inutiles.

Nous devons aussi reconnaître que certains désordres proviennent parfois du fait qu'un supérieur ne fait pas le nécessaire quand et comme il conviendrait, avec cette amabilité et cette délicatesse qui rendent moins pesant au confrère le fait de devoir demander, de devoir dépendre d'un autre.

Mais il est aussi vrai que la largesse doit être raisonnable, en harmonie avec la condition de religieux et de salésiens. Le problème de fond est toujours le même: le sens de la discrétion et de l'équilibre, tant chez le confrère que chez le supérieur, qui fait que nous réussissons à donner en toute circonstance et en tout lieu ce témoignage de pauvreté qui fait partie essentielle de notre vocation et qui est le point de départ irremplaçable pour nos activités apostoliques.

Je ne serais pas complet si je n'ajoutais pas qu'il ne suffit pas que le supérieur soit vigilant, qu'il donne son accord ou qu'il rappelle à l'ordre. Le devoir premier et essentiel du supérieur est celui de donner, lui d'abord, par sa vie personnelle et la manière dont il

exerce sa charge, le témoignage de pauvreté. Son action de supérieur se trouverait paralysée et battue en brèche, si lui-même ne donnait pas l'exemple de la pauvreté, s'il faisait des dépenses contestées par tous, s'il entreprenait des travaux sans avoir fait étudier son projet par des gens compétents et sans avoir demandé de permission, s'il s'accordait des facilités et un confort incompatibles avec notre condition.

Je pense au contraire à la force de l'exemple d'un supérieur qui, face à sa communauté, apparaît pauvre parmi ses confrères pauvres. C'est là un administrateur sage et fidèle. « Il y a des hommes, a écrit Bergson, qui n'ont pas besoin de parler. Ils suffisent qu'ils existent. Leur présence est déjà un appel ».

Le directeur qui dispose arbitrairement des biens de la maison, outre le tort qu'il inflige à la maison, provoque une série d'autres fâcheuses conséquences. En se permettant des dépenses et des interprétations subjectives concernant la règle, il engendre ce subjectivisme ou ce relativisme de la norme juridique, qui n'est certes pas le dernier des facteurs à l'origine de la crise de l'obéissance et de la vie religieuse. Saint Ambroise disait déjà: « Que le chef sache bien qu'il n'est pas dispensé d'obéir aux lois. Et qu'il sache que quand il les transgresse, il autorise à penser qu'il a dispensé tout le monde par l'autorité de son exemple ».

### **La santé des confrères**

Reprenant le thème du discernement et de l'équilibre dans l'usage des biens temporels, je désire faire d'autres applications à quelques cas inhérents à la vie salésienne.

Parmi les biens que nous avons mis au service de l'Église et de la Congrégation, un des plus précieux est certainement celui de notre santé.

Sans elle, en effet, une grande partie de la mission à laquelle nous nous sommes consacrés serait bloquée. Ce n'est pas pour rien que l'on dit que, après la grâce de Dieu, la santé est le don le plus précieux.

C'est pour cela que notre fondateur, tout en étant personnellement intraitable envers lui-même et ne s'accordant aucune trêve dans le travail, était plein de délicates attentions pour la santé de ses fils.

En ce moment, ma pensée reconnaissante et émerveillée se porte vers tous ces confrères admirables qui, suivant l'exemple de leur fondateur, ont usé et continuent d'user leur vie, avec une saine générosité, au milieu d'activités apostoliques très variées, souvent pénibles, souvent humbles, mais précieuses.

La santé va donc de pair avec un travail ordonné et serein, avec un régime de vie équilibré, qui va du vrai repos à une saine nourriture, en somme avec ces nécessités qui contribuent à rendre notre service efficace et durable au maximum.

Avoir soin de sa santé ne veut cependant pas dire qu'on doive en faire une espèce d'obsession, une sorte d'idéal. Cela pourrait tourner à la maladie.

Je me rappelle ce que disait un professeur à un étudiant qui ne réussissait pas aux examens en attribuait la cause à des ennuis de santé. « Sachez, lui dit ce vieux professeur, qu'ici nous avons tous une infirmité. Cela ne nous empêche pourtant pas de travailler. Nous ne nous y arrêtons pas. Il faut aller de l'avant et travailler en supportant ces infirmités ». Cela aussi, comme tant d'autres situations, c'est une affaire de mesure et de jugement.

Les supérieurs à cet égard, peuvent et doivent faire beaucoup. En un certain sens, la santé des confrères est entre leurs mains. Savoir deviner et prévoir, signifie bien des fois sauver la santé, la vie même d'un confrère. Prévoir avec une paternelle affection et compréhension d'entourer un confrère avec ces attentions dont Don Bosco nous a donné un admirable exemple. On évitera ainsi ces négligences et ces mesquineries qui, en certains cas, peuvent traumatiser un confrère. Tout cela doit faire partie de l'exercice de l'authentique paternité salésienne, qui est la première et la plus efficace cure de tous les maux, de toutes les souffrances de nos confrères.

## Les biens de la Congrégation

Notre Congrégation, de par sa mission dans l'Église, possède des biens matériels, meubles et immobiliers, et gère de l'argent. Dans le sillage de « *Perfectae Caritatis* », il faut aussi dire un mot sur ce sujet-là.

Une affirmation préliminaire mais fondamentale serait celle-ci: tous les biens de la Congrégation, quels qu'ils soient, peuvent être appelés sacrés, à cause de leur finalité. C'est pour cela qu'ils n'appartiennent à aucun en particulier, mais à la communauté religieuse qui, à travers ses supérieurs, en est responsable devant l'Église.

Ces biens sont donc au service — et au seul service, direct ou indirect — de notre mission dans l'Église. Il faut aussitôt distinguer ce qui parmi ces biens doit servir à notre vie (par exemple les maisons et leur équipement) et ce qui doit servir aux oeuvres (écoles, patronage, instituts, collèges,...)

Il convient de dire aussitôt que, spécialement après les directives conciliaires, les habitations et ce qui est à l'usage des salésiens doit être bien séparé du reste. Les raisons et les avantages d'une telle distinction sont évidents. Dans tous les cas, nous devons donner au cadre qui nous est réservé ce style de simplicité et dirai-je d'austerité qui n'exclut pas la propreté ni le fonctionnel, qui ne peut et ne doit absolument pas donner l'impression de luxe. On se rappellera que « *Perfectae Caritatis* » veut qu'on évite non seulement le luxe, mais toute apparence même de luxe (cfr. P.C., 13).

Nos maisons, spécialement la partie réservée aux salésiens, qui donneraient l'impression de luxe, seraient un contre-témoignage de la pauvreté.

Cette règle doit être suivie partout, dans les pays économiquement très développés comme dans les pays du tiers-monde, en tenant évidemment compte de la sensibilité particulière et de la situation sociologique et économique du cadre dans lequel l'oeuvre se trouve implantée.

Que penser de ces constructions grandioses, je dirais presque de prestige, que nous trouvons dans des pays où tout respire la pauvreté, où les habitations ne sont guère que des baraques!...

Et en ce qui concerne les oeuvres proprement dites? Il existe certainement des exigences particulières, propres à l'oeuvre même, comme il existe des réglementations officielles qu'il convient de respecter. Ces oeuvres doivent répondre à leur fonction particulière. Elles doivent, en outre, se distinguer par la propreté, l'ordre, la netteté, l'entretien, par leur aspect fonctionnel.

Tout ce qui a l'aspect de superflu ou de luxe, est absolument à proscrire. Les autorités officielles savent nous rendre hommage pour ce que nous faisons pour donner à nos élèves ou à nos pensionnaires une éducation et une instruction modernes. Mais des dépenses superflues ne les amèneraient-ils pas à penser que nous avons de larges possibilités financières ou que nous n'avons pas le sens de l'argent que nous dilapidons ainsi.

Il me paraît indiqué de citer, à ce propos, la pensée du Cardinal Antoniutti, Préfet de la Congrégation des Religieux: « Qu'on évite tout ce qui dans le public provoque un faux jugement sur les richesses de l'Église. Qu'on donne aux oeuvres cette simplicité de style, cette sobriété de lignes et cette austérité d'équipement qui conviennent à des personnes qui ont fait voeu de pauvreté. Certains membres d'une communauté religieuse m'ont récemment exprimé leur douleur en voyant comment certaines pièces de leur maison généralice étaient remplies de tapis, de meubles précieux, de cadres artistiques, comme dans une somptueuse résidence bourgeoise » (I. Antoniutti, *La vita religiosa nel Post-Concilio*, p. 40).

Je voudrais dire aussi un mot des églises et de leur décoration. Il arrive que ça et là on construise des églises grandioses au milieu de quartiers pauvres, qu'on y engloutisse des sommes immenses pour des revêtements en marbre, en mosaïque, pour des statues de valeur, pour des orgues somptueuses. C'est certainement une grâce pour une population avoisinante d'avoir une église belle, fonctionnelle, recueillie. Mais il s'agit ici d'autre chose. Construire, par exemple, une église immense pour une population qui n'y sera jamais, ce n'est certainement pas employer judicieusement le fruit de la charité du peuple. Engloutir des millions pour de la décoration, dans un pays où règne la pauvreté, il aurait mieux valu employer

cet argent pour construire auprès de l'église une maison pour les jeunes ou une oeuvre sociale pour les gens pauvres qui vivent autour de l'église. Ces dépenses ne sont certainement pas selon l'esprit authentique du Concile et ne sont pas une manière intelligente de travailler à la gloire de Dieu et au bien des âmes. Beaucoup d'erreurs graves auraient pu être évitées avec du bon sens et cette humilité qui sait accepter un conseil, qui s'oblige à étudier avant de prendre certaines décisions.

### **La loi commune du travail**

Mais passons à un autre point de vue qui nous intéresse de très près. Dans le bref texte conciliaire sur la pauvreté on lit: « Que chacun d'eux (les religieux), dans sa tâche, se sente astreint à la loi commune du travail et, tout en se procurant ainsi le nécessaire pour leur entretien et leurs oeuvres,... etc. (P.C., 13). Il ne faut pas un grand effort pour trouver dans ce rappel un thème particulièrement cher à Don Bosco et si proche de notre esprit.

Le Concile veut donc que nous les religieux, en vrais pauvres, nous obéissions à la loi du travail: « Tu mangeras le pain à la sueur de ton front » (Gn. 3,19). Le monde, si sensible à cette valeur, doit recevoir ce témoignage de notre part.

Cette affirmation conciliaire implique une organisation de toute notre vie religieuse. Le texte donne d'ailleurs quelques précisions à ce sujet.

Le travail manuel ou intellectuel, témoigne de notre pauvreté. Le monde et l'Église reconnaîtront que nous sommes pauvres, vrais pauvres, quand ils nous verront travailler. Au XIII. siècle, le plus beau témoignage de pauvreté consistait dans la mendicité. Au XX. siècle, on ne comprend plus la valeur spirituelle de la mendicité. Le seul témoignage qui soit accepté est celui d'un travail sérieux et techniquement valable, soit qu'il s'agisse de travail manuel ou d'un travail intellectuel.

C'est le riche qui peut se permettre de vivre de rentes et du travail

d'autrui. Est riche celui qui n'a pas besoin de se fatiguer pour vivre, qui avec les moyens dont il dispose a toujours une marge de sécurité qui lui consent une vie confortable et sans préoccupations.

Le pauvre n'est pas nécessairement celui qui s'habille de haillons, qui mange sa soupe dans une écuelle en bois sur le seuil d'une maison qui ne lui appartient pas. Est pauvre celui qui doit gagner son pain au jour le jour à la sueur de son front.

### **Le travail, illustre uniforme du salésien**

Tout cela est pour nous autres salésiens une raison de réconfort et de satisfaction.

Le travail est en effet l'héritage caractéristique que nous a laissé notre fondateur. Il nous en a donné l'exemple vivant.

Rappelons quelques paroles de Pie XI, qui sont comme une synthèse de cet aspect particulier du profil de notre père: « Don Bosco, merveilleux travailleur, merveilleux organisateur et éducateur au travail », « Une vie qui fut un véritable martyr; une vie de travail colossal qui donnait l'impression de la préoccupation... » (MB, 20, 250); « Une vie tellement active, tellement recueillie, si active et si priante, une vie qui confirmait le grand principe de la vie chrétienne: qui travaille, prie » (MB, 19, 83).

Les enseignements de Don Bosco se présentaient comme des corollaires de son merveilleux exemple. A ses fils il recommanda de prendre le travail comme uniforme et comme insigne de la Famille salésienne. Combien des fois ce leit-motiv ne revient-il pas dans ses songes: « Travaillez, travaillez... l'oisiveté est un des périls qui guettent la Congrégation; le travail et la tempérance la feront toujours fleurir ».

Sur son lit de mort, il disait encore à Mgr. Cagliero: « Recommandez à tous les salésiens de travailler avec zèle et ardeur. Travail, travail! » (MB, 18, 477).

La recommandation faite par le Concile vient donc revaloriser la ligne tracée par notre fondateur.

Travaillons donc, sérieusement et avec générosité, mais toujours dans l'obéissance et dans la solidarité fraternelle.

Quelquefois, il est vrai, on trouve à côté de celui qui se donne sans limite un autre qui, malgré ses possibilités, réduit à peu de chose sa contribution. Une pareille conduite n'est certainement pas celle d'une personne pauvre qui doit gagner ce dont elle a besoin pour vivre. Ce n'est pas non plus la conduite d'un frère qui éprouve le besoin de joindre sa part de fatigue à celle de ses frères. Ces cas nous rappellent la parole de Pie XI, empruntée à Don Bosco: « Celui qui n'est pas capable de travailler n'est pas un salésien » (MB, 19, 157).

Il y en a aussi qui travaillent énormément, mais pour des activités qu'ils se procurent eux-mêmes, peut-être en dehors de la volonté des supérieurs, en dehors des besoins de la communauté et de l'apostolat dont ils sont responsables.

Ce n'est pas cela le travail que le Concile et Don Bosco demandent à chacun de nous. Notre travail, pour qu'il soit vraiment fécond pour nous et pour les âmes, doit être inséré, à travers l'obéissance dans celui de la communauté. Il doit être une constante et vive expression du service que nous rendons à la congrégation et de notre amour envers nos frères. C'est pour cela que, quel que soit le travail qui nous a été confié, il y faut toujours le sceau de l'obéissance.

### **Valoriser nos talents et notre temps**

Nous devons cependant dire que la loi du travail comporte aussi la meilleure utilisation possible des talents que le Seigneur nous a donnés. Et cela est vrai également du temps. Talents et temps doivent en effet être utilisés en fonction de la mission qui nous a été confiée. Gaspiller, par exemple, le temps, normalement réservé à l'étude ou au travail ou même au repos, à des futilités ou — pire encore — à des mondanités, passer des heures devant l'écran, surtout si c'est pour des programmes qui ne sont ni utiles ni convenables, cela s'appelle léser les âmes, léser la communauté.

C'est parce que les talents sont au service de notre apostolat

qu'il importe qu'ils soient bien employés par les supérieurs responsables, soit dans la période de préparation et de formation, soit durant notre période de vie active.

Il arrive parfois que, après de longues années d'études, après tant de dépenses et de sacrifices pour arriver à une spécialisation ou à une préparation convenable, le confrère soit ensuite mis à un travail qui ne fait pas appel à ce pour quoi il a reçu une longue et coûteuse préparation.

Encore à propos de l'utilisation du temps: il convient peut-être que nous veillions sur les activités des jours de fête et des périodes de vacances scolaires. Le fait que les écoles soient en vacances ne veut pas dire que les salésiens peuvent oublier pour autant leur condition de religieux. Combien dangereux, spécialement pour les jeunes vocations, sont ces jours de fête et ces périodes de vacances mal employées. Mais il est tout aussi vrai de dire: que de belles réalisations apostoliques peuvent se faire grâce à la possibilité de ces temps libres.

### **Pauvreté collective**

Il y a encore autre chose d'aussi substantiel et qui nous touche de près dans le rappel que fait le Concile au sujet de la loi du travail.

Le travail, lit-on dans « *Perfectae Caritatis* », doit servir à maintenir autant que possible la communauté et ses oeuvres. Disons aussitôt qu'il n'est pas nécessaire que chaque confrère gagne directement son pain (ce serait la négation de la vie commune) ou que tous soient obligatoirement engagés dans un travail rémunéré ou financièrement rentable. Ceux qui exercent certains ministères ou certains emplois dans la maison ou qui se trouvent dans des conditions particulières par suite de leurs études, de leur santé, ou de leur âge,... ne peuvent certainement pas faire un travail rentable du point de vue économique. Personne n'ira dire que ces confrères soient des « improductifs » pour leur communauté ou pour la mission apostolique et spirituelle.

Une communauté n'est pas un atelier ou une entreprise com-

merciale. Son activité ne peut et ne doit pas être mesurée avec des critères purement économiques.

Cependant, cela dit, il faut ajouter que, justement à cause du principe « travail-témoignage de pauvreté », le Concile ne fait pas que recommander, mais veut et exige que les religieux évitent « toute apparence de luxe, de profit démesuré, d'accumulation de biens » (P.C., 13). Et quelques lignes plus haut, on lit dans ce même texte: « Que les religieux rejettent tout souci excessif et se confient à la Providence du Père des cieux », ou encore plus clairement: « Les instituts s'efforceront, compte tenu de la diversité des lieux, de fournir un témoignage collectif de pauvreté » (*ib.*).

Par ces directives, le Concile nous place devant des perspectives nouvelles. Jadis, l'histoire nous le dit, les abbayes et les ordres religieux étaient de grands propriétaires. Bien que nous nous rendions compte de ce qu'étaient les conditions sociales qui ont contribué à une telle situation, nous devons aussi reconnaître que cela ne fut pas toujours ni un bien pour la foi ni un avantage pour les âmes.

A présent le Concile, bien qu'il n'ait pas interdit aux instituts religieux le droit d'acquérir et de posséder, replace cependant ce droit dans le cadre évangélique qui tend à nous préserver de l'enrichissement collectif et des dangers que celui-ci comporte.

L'Église, se fondant sur une longue et triste expérience, prescrit aux instituts religieux de ne pas se laisser encombrer par les biens, qui finissent toujours par devenir mortels. La tentation en est forte et subtile.

Aussi, sur ce point, devons-nous dire un grand merci à Don Bosco qui, par sa clairvoyance, s'est montré explicite et ferme.

Ecoutons quelques-uns, parmi tant d'autres, de ses avertissements: « Evitons de construire ou d'acquérir des immeubles qui ne seraient pas strictement à notre usage. Ne conservons jamais des biens pour les revendre. Pas de champs, pas de terrains ou de maisons pour en tirer de l'argent » (MB, 17, 526). « Ne gardez pas d'argent, même sous prétexte d'en tirer profit pour la Congrégation » (MB, 1098). « Même ce qui n'a que l'apparence du commerce a toujours été fatal aux ordres religieux » (MB, 18, 269). Et de manière plus solennel,

dans son testament de 1884, nous trouvons exprimée nettement sa volonté à ce sujet: « Qu'on prenne comme principe inaltérable de ne conserver aucune propriété de biens immobiliers, à l'exception des maisons et de ce qui en dépend pour assurer la santé des confrères et des élèves. La conservation de biens-fonds de rapport est une injure faite à la Providence, qui de manière merveilleuse et, je dirais prodigieuse, nous vient constamment en aide ». (MB, 17, 257-258).

Dans les règlements nous trouvons condensée en quelques lignes cette orientation fondamentale tracée à la congrégation: « En règle générale la Société ne devra pas conserver la propriété d'immeubles autres que ses maisons d'habitation et leurs dépendances, et les terrains de ses écoles » (*Règlements* n. 23).

Il était bon de rappeler cela en cette occasion, ne fût-ce que parce que, çà et là, on constate une tendance à s'éloigner de cette norme, par souci de donner une sécurité économique à certaines oeuvres.

Il est donc juste que je dise clairement que la Congrégation, soucieuse de ses vrais intérêts supérieurs, ne peut et ne doit pas déroger de la sage et précieuse norme laissée par notre fondateur, norme d'ailleurs pleinement confirmée par l'expérience et répétée maintenant par le Concile lui-même.

La pauvreté ne doit pas se transformer en préoccupation et activité de niveau économique: notre vie ainsi comprise ferait preuve de « prudence naturelle qui fait surgir le souci des biens terrestres. La pauvreté est, au contraire, une disposition de l'âme qui se détache de ces biens » (Régamey, trad. de l'ital.).

Cela ne veut pas dire qu'il faut procéder avec insouciance dans l'administration des biens. Au contraire. Ce serait voler le bien des pauvres que nous devons servir.

La pauvreté est abandon évangélique en Dieu. Ce qui exclut, entre autre, un comportement intéressé, certaines attitudes odieuses, quand il s'agit de prix de pension ou de réductions accordées à ceux qui en ont besoin, ou cette mesquinerie quand il s'agit de faire des dépenses pour les oeuvres apostoliques du genre du patronage. En faisant confiance à Dieu nous méritons, d'une part, l'aide de la

Providence, et d'autre part, nous évitons un contre-témoignage tout particulièrement ressenti en ces jours, à l'intérieur même de l'Église.

### **Notre solidarité avec les pauvres**

La pauvreté collective à laquelle nous convie le Concile a également d'autres aspects non moins intéressants. On lit dans « *Perfectae Caritatis* » (n. 13) : « Les instituts eux-mêmes s'efforceront, compte tenu de la diversité des lieux, de fournir en quelque sorte un témoignage collectif de pauvreté; volontiers ils prendront de leurs biens pour subvenir aux autres besoins de l'Église et soutenir les indigents que tous les religieux doivent aimer dans le cœur du Christ (cfr. Mt. 19,21; 25,34-46; Jc. 2,15-16; 1 Jn. 3,7). Les provinces et les maisons des instituts doivent partager les unes avec les autres leurs biens matériels, les plus aisées secourant les plus démunies ».

Comme on le constate, le Concile nous invite non pas à faire l'aumône, mais à pratiquer la charité — âme de la pauvreté — et nous invite à sortir par là-même, des murs aveugles de notre égoïsme.

Cette invitation en faveur des frères nécessiteux ne s'adresse pas à quelque riche propriétaire mais à la communauté religieuse qui est pauvre. On suppose que celle-ci ait un sens aigu de la charité chrétienne et qu'elle soit capable de la traduire en actes.

Il n'y a pas lieu de descendre dans le particulier: chaque communauté saura trouver la manière la plus adaptée pour répondre à cet ordre précis et précieux du Concile.

J'ai parlé d'un ordre « précieux ». En effet, la communauté qui s'ouvre aux besoins des frères, aux besoins de la communauté ecclésiale plus grande, en retirera un vrai bénéfice. Il en est toujours ainsi pour qui, animé par la charité du Christ, va à la rencontre, même si cela lui en coûte, du frère dans de besoin.

Je voudrais évoquer un souvenir qui ne soit pas qu'une réminiscence littéraire. Dans le roman d'inspiration chrétienne de Alexandre Manzoni, *Les Fiancés*, on trouve, entre autre, une scène qui présente, prise sur le vif, un vrai chrétien dont la pauvreté s'épanouit en charité

exquise. Le tailleur du village, un brave homme, « la meilleure pâte du monde », qui par son humble travail parvient à nourrir sa petite famille, est heureux d'avoir pu accueillir dans sa pauvre maison Lucie remise en liberté. Le village est en fête, car il y a la visite du cardinal Frédéric Borromée. La petite famille est à table avec Lucie. Une atmosphère sereine baigne la pièce. Brusquement le tailleur est comme surpris par une pensée qui lui traverse la tête. « Il s'arrêta un moment, puis mit sur une assiette de la nourriture qui était sur la table, et ayant ajouté un morceau de pain, noua le tout dans une serviette. La tenant par les quatre angles il dit à la plus grande de ses enfants: « Prends ça ». Puis, dans l'autre main il mit une bouteille de vin, et ajouta: « Va chez Marie, la veuve; porte-lui tout cela, et dis-lui que c'est pour se réjouir avec ses enfants. Mais fais cela poliment. Qu'elle n'ait pas l'impression que tu lui fais l'aumône. Ne réponds rien si tu rencontres quelqu'un. Et fais attention à ne rien casser » (Alexandre Manzoni, *Les Fiancés*, ch. 24).

N'avez-vous pas l'impression que chaque geste, chaque nuance de ce merveilleux épisode contient une leçon sur la façon dont la pauvreté chez une âme vraiment chrétienne se traduit non pas en aumône mais en charité florissante?

### **Solidarité entre les maisons**

Cette invitation à la solidarité entre les maisons plus aisées et celles qui souffrent de la pauvreté donne à réfléchir. Voici par exemple les réactions d'un commentateur des textes conciliaires: « Comment! Il a fallut qu'un Concile vienne le dire pour qu'on y pense... Alors que c'est un geste de partage si fréquent, si spontané dans les familles chrétiennes — et pas seulement dans les familles, ni chez les chrétiens, mais tout simplement par solidarité, dans un mouvement fraternel, entre amis, entre voisins, surtout chez les plus pauvres: aider simplement celui qui est démuné, dépanner discrètement des camarades qui se trouvent en difficulté...

Et chez ceux qui font profession de tendre sans cesse à la plénitude de l'amour, qui doivent donner au monde l'image même d'une

communauté de frères, dans quelles règles juridiques ont-ils pu être emprisonnés, dans quelles lois de comptabilité ont-ils pu être ligotés, pour que parfois cet échange si simple ne leur vienne pas à l'esprit, ou leur soit même impossible, en raison de je ne sais quel corban! N'ont-ils pas lu l'avertissement de saint Jean (cité d'ailleurs par le Concile): Si quelqu'un jouissant des richesses du monde, voit son frère dans la nécessité et lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeurerait-il en lui? (1 Jn. 3,17). On peut seulement regretter que cette prescription figure ici un peu comme une pièce rapportée (ce qu'elle est en effet)» (Sr. Jeanne d'Arc, *La pauvreté*, in *Vatican II, l'adaptation et la rénovation de la vie religieuse*, Paris 1967, p. 438).

Malheureusement, ce qui est déploré là est une réalité qui, reconnaissons-le, se trouve aussi chez nous.

### **Invitation à la solidarité concrète**

A part quelques heureuses exceptions, il existe, à l'intérieur même de nos communautés, une insensibilité diffuse en ce qui concerne la solidarité. Les causes en sont multiples et relativement plausibles. N'arrive-t-il pas, par exemple, qu'au sein d'une même province il y ait une maison, économiquement bien en place, qui peut se permettre de construire, de s'équiper, de faire des dépenses,... alors que telle autre, bien que apostoliquement valable, tombe d'inanition et languit...

Il est temps de se réveiller et de traduire dans le concret ce rappel précis et précieux qui nous a été adressé par le Concile. Nous devons faire passer dans la réalité le principe de la solidarité. Avant de l'invoquer pour en tirer un avantage pour nous, nous devons nous préoccuper de faire quelque chose pour nos confrères qui sont plus pauvres que nous. Disons-le clairement: de même qu'il nous faut abattre le mur de l'individualisme et de l'égoïsme qui nous enferme dans le cercle étroit de nos intérêts individuels au détriment du bien de la communauté, ainsi devons-nous élargir notre collaboration entre les maisons dans le cadre de la province, entre les

provinces elles-mêmes, entre les provinces et la direction centrale.

Si nous regardons autour de nous, nous nous rendons compte que dans le monde, dans l'Église, il y a, en ce moment, un mouvement positif pour mettre en route et développer effectivement ce sens de la solidarité entre ceux qui sont plus aisés et ceux qui le sont moins. Pouvons-nous alors, dans la Congrégation, nous maintenir dans un isolement égoïste, qui finirait certainement par être nuisible à tous?

Cette attitude concrète de charité sera avantageuse non seulement à celui qui aura donné. L'expérience est là pour le confirmer. D'ailleurs — qui l'ignore? — l'exercice de la charité active est le fruit de grandes richesses spirituelles, tant pour les individus que pour les communautés.

Je me réjouis de dire que déjà au congrès des provinciaux de l'Amérique Latine on a ressenti l'urgente nécessité de passer à la réalisation de cet ordre précis du Concile. Il en est d'ailleurs sorti des résolutions. En voici les principales:

1) Les provinciaux s'efforceront d'éliminer les différences criantes entre les maisons d'une même province.

2) Le provincial exigera des maisons qui ont un plus grand rapport de soutenir des oeuvres sociales.

3) Les conférences provinciales chercheront loyalement et dans un souci de charité comment aider financièrement, ou en fournissant du personnel spécialisé ou en offrant des bourses d'études, les provinces plus pauvres d'une même région. Imitant l'exemple de l'Église primitive, que chaque province, malgré sa propre pauvreté, aide le recteur majeur et la direction centrale à résoudre les problèmes économiques d'ensemble (cfr. « Atti », n. 252, p. 77).

Une telle sensibilité est chose réconfortante, mais, je le répète, nous devons la rendre active. Ce sera alors une grande bénédiction pour toute notre famille. Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement d'une solidarité qui s'exprime en termes économiques, mais de quelque chose de plus substantiel, de plus élevé, quelque chose qui soit vraiment constructif et enrichissant.

L'envoi des volontaires en Amérique Latine, par exemple, n'est-il pas une façon efficace, à tout point de vue, de réaliser cette solidarité désirée?

C'est pour cela que j'ai le plaisir de vous communiquer (voir ce qui est dit plus loin, à l'intérieur de ce même cahier) que le conseil supérieur a étudié les grandes lignes d'un plan pour réaliser ces principes de solidarité à l'intérieur de la Congrégation.

Les conseillers régionaux étudieront avec les provinciaux, au cours des conférences provinciales, les manières concrètes d'une telle réalisation aux divers niveaux.

J'ai confiance que les provinces, les maisons, les confrères fourniront l'apport souhaité et valable de leurs idées, de leurs initiatives, de leur collaboration et repondront volontiers à cet appel que beaucoup attendaient et qui contribuera à créer une osmose permanente de vive charité à l'intérieur de la Congrégation.

### **A propos d'argent**

Parvenu à ce point, toujours à propos de la pauvreté collective, je crois qu'il est utile de rappeler, à la lumière de « *Perfectae Caritatis* », de nos Constitutions et de notre tradition, quelques pensées essentielles à propos de l'argent et de son emploi.

L'argent aussi, comme tout autre bien que la Providence nous envoie, doit être un instrument au service de notre mission. Je sais qu'il est facile de souscrire au principe, mais qu'il est plus difficile de passer au plan concret. Ce n'est pas une illusion que l'argent finit par devenir, pour bien des raisons et selon différents aspects, un centre d'intérêt premier. Les déplorables conséquences d'une telle attitude sont évidentes. En certains cas, même la justice en souffre, au scandale des personnes du dehors.

C'est pour cela que grande est la responsabilité de ceux qui dans la Congrégation, à quelque niveau que ce soit, exercent une charge administrative ou qui d'une façon ou d'une autre manipulent de l'argent.

Le Cardinal Antoniutti, Préfet de la S. Congrégation des Religieux

et des Instituts Séculars, qui du fait de sa charge connaît bien la vie religieuse, a dit, à propos d'administration, ces paroles qui méritent d'être méditées: « Que l'administration des biens de la communauté soit confiée à des personnes compétentes qui sachent éviter soit la périlleuse aventure des spéculations interdites par la loi, soit la déplorable négligence des méthodes normalement requises pour faire fructifier ce que l'on possède en vue du bien commun ».

Il énumère ensuite longuement les exigences et les qualités nécessaires aux personnes qui exercent une charge administrative dans les instituts religieux. « Les personnes chargées de l'administration dans les instituts religieux doivent être prudentes, ordonnées, loyales, consciencieuses, soigneuses dans les comptes rendus périodiques, des personnes qui manipulent de l'argent qu'en accord avec les directives des supérieurs et pour le bon fonctionnement des oeuvres, selon les buts spécifiques de leurs instituts ».

Chaque adjectif, chaque phrase correspond à des préoccupations provenant de douloureuses expériences, auxquelles notre famille n'a pas échappé.

Pour cela il me semble utile de répéter ce que disait le cardinal Antoniutti. Cela nous servira de bon examen de conscience. « On doit malheureusement reconnaître que l'administration des biens de certains instituts est confiée à des personnes qui manquent de la préparation requise pour la tenue de la comptabilité, pour la préparation d'un budget, l'établissement d'un bilan ou l'inventaire des droits et des charges. Souvent les documents ne sont pas conservés comme il convient. Il arrive qu'on néglige les dispositions des legs ou les pieuses volontés d'un testament. On ne prévoit pas toujours le placement convenable de l'argent provenant de dons ou de la bienfaisance. Quelquefois ces fautes sont aggravées par l'ignorance des lois du droit canonique et du droit civil, fautes qui compromettent l'administration ordinaire et extraordinaire. Il est donc nécessaire de se faire aider par une personne compétente et consciencieuse. Il est surtout nécessaire que les instituts permettent à certains de leurs sujets de préparer des diplômes qui les rendent capables de veiller à une sérieuse administration.

La pauvreté religieuse n'exclut pas la propriété. Elle exclut cependant l'affairisme, l'excessive préoccupation des biens matériels, la mégalomanie dans les projets ou l'ineptie dans l'administration.

La mauvaise administration de certains instituts religieux constitue un des scandales les plus graves, parce qu'il provoque dans l'opinion publique un jugement sévère sur l'estime des valeurs morales.

Quiconque entre en relation avec des religieux, même pour des affaires matérielles, doit sentir l'esprit surnaturel qui les anime. Esprit qui exclut toute action qui serait en opposition avec la vie de perfection professée » (*Op. cit.*, p. 39-40).

### **Administration ordonnée et responsable**

Je voudrais ajouter à cette voix autorisée quelques rappels personnels concernant des détails concrets.

Une tenue des registres qui soit claire, exacte et à jour, des rendements de comptes administratifs qui soient authentiques et complets, présentés à temps aux supérieurs, cela n'est pas de la bureaucratie superflue et formelle. Avant même d'être un élémentaire devoir professionnel, ces obligations sont des instruments et des moyens nécessaires et indispensables pour une administration saine et sérieuse. Seul celui qui n'a aucune idée de la gestion et de la gestion des biens d'autrui, est capable de mépriser ces moyens.

Même les révisions et les contrôles qui sont effectués à l'occasion des visites, loin d'être des actes de méfiance, sont au contraire un moyen pour aider et encourager celui qui a été chargé de la gestion, surtout quand, comme cela arrive souvent, on exerce cette charge sans grande formation ni expérience précédente.

Il y a aussi un autre point sur lequel je voudrais attirer l'attention. Je veux parler des dépenses extraordinaires, des constructions, des acquisitions et des ventes immobilières, de création d'oeuvres nouvelles,...

Nos Constitutions et nos Règlements, en conformité au Droit Canonique — ce qui veut dire basés sur la prudence, sur la justice

et sur l'expérience — contiennent à ce sujet des normes bien précises, encore rappelées récemment. L'observation de ces normes évite, entre autre, de pénibles surprises, de véritables désordres, des abus, de graves inconvénients qui provoquent parmi les confrères la surprise et la méfiance quand il leur arrive de constater que l'on ne tient pas compte des normes qui règlent la vie ordinaire de la Congrégation.

C'est pourquoi, tout en rappelant à tous l'obligation de se soumettre aux normes qui prévoient la mise en jeu des conseils de maison ou des conseils provinciaux, je rappelle aussi que l'avis qu'ils fournissent n'est pas et ne doit pas être purement formel. Les membres des conseils doivent avoir été informés à temps, avoir été clairement documentés et intéressés aux problèmes à débattre. L'avis qu'ils donnent en toute objectivité, ne peut pas être ignoré ou sous-estimé; le procès-verbal doit reproduire leur intervention.

Il est inadmissible que, à un certain moment, des supérieurs qui portent la responsabilité finale, ceux du conseil supérieur par exemple, se trouvent devant certaines décisions graves, contestables, erronées et dommageables même pour notre Congrégation, devant des obligations déjà établies ou liées à une oeuvre déjà lancée.

Un tel comportement est au détriment de la Congrégation: d'une part, elle se trouve entraînée dans des situations extrêmement préjudiciables, que l'on aurait facilement pu éviter, d'autre part, un tel comportement ouvre la porte à des initiatives arbitraires et à des abus de pouvoirs.

Mais je pense qu'il n'est pas nécessaire d'insister sur ce point. Vous convenez d'ailleurs avec moi de la nécessité de ces rappels qui ne proviennent pas de la méfiance, non pas d'une excessive prudence. Non, ces rappels viennent, entre autre, d'une large expérience et ont la seule préoccupation des intérêts de la Congrégation dans le sens le plus large du mot.

Je crois enfin opportun, selon l'esprit du Concile qui veut que les religieux soient corresponsables et intéressés de ce qui regarde leur communauté, je crois opportun d'inviter les supérieurs des communautés d'informer aussi de manière appropriée leurs confrères des problèmes économiques. Une telle information a l'avantage

d'engager les confrères dans la vie et les intérêts de la maison pour laquelle ils travaillent, d'être un élément d'union et de formation pour les membres d'une communauté.

### **Nos devoirs sociaux**

Permettez-moi de dire encore un mot en ce qui concerne nos devoirs de justice sociale et de citoyens.

Nous connaissons, et souvent il nous arrive d'expliquer les grands documents sociaux de l'Église. Très bien. Mais ces documents doivent trouver leur traduction active chez nous, autour de nous. Il serait inconcevable de parler tellement de justice sociale, de « *Populorum progressio* », si des faits ne correspondaient pas aux paroles. Ce serait provoquer des réactions ironiques et méfiantes qui se retourneraient contre la Congrégation, contre l'Église même.

Concrètement, que tous ceux qui ont des rapports de travail avec nous aient toujours le traitement économique et social conformes aux lois et à la nature du service qu'ils rendent. On ne peut pas prétendre que des personnes dévouées renoncent à leurs propres droits, surtout s'ils ont une famille à nourrir et tant d'autres problèmes à affronter.

Non seulement cela, mais il faut que nos rapports soient toujours marqués d'une attention profondément chrétienne, sacerdotale et salésienne. Même quand par suite de circonstances nous devenons d'une certaine façon des employeurs, nous ne devons pas oublier ce que nous sommes pour eux: à leurs yeux nous sommes toujours des religieux et des prêtres, des pères.

« Que doit-on penser des petites malhonnêtetés " pour la gloire de Dieu " ou " pour le bien de la Congrégation ", les fausses déclarations ou même le refus d'inscrire les personnes employées chez nous à la sécurité sociale? Récemment, une dame rendant service dans une communauté, non inscrite à la sécurité sociale, se hasarda à demander une augmentation de salaire. Elle s'entendit répondre: « Mais Madame, vous pourriez faire cela pour le bon Dieu! » (G. Huyghe, *op. cit.*, p. 228).

J'ai fait allusion, il y a un instant, à nos devoirs de citoyens. Il n'est pas nécessaire de faire des longs discours sur ce sujet. Dans tous les pays où nous travaillons nous nous sentons fortement intégrés dans la grande communauté: nous profitons de ses avantages et de ses services. Il est évident que nous devons donner notre contribution au bien commun par l'observance loyale des lois, y compris les lois financières, fiscales, douanières. Il est superflu de dire quelles seraient les répercussions d'une conduite toute autre. Le bon chrétien — et le religieux — est un chrétien par excellence, un citoyen exemplaire: « Donnez à César... ».

### **Bienheureux les pauvres**

Chers Confrères, je me suis entretenu longuement avec vous. Mais je pense que vous-mêmes vous êtes persuadés que le sujet en valait la peine. Il me plaît à penser que cet entretien, si humble soit-il, aura réussi à montrer combien nombreux sont les aspects de la pauvreté et combien profondément elle pénètre dans toute notre vie. Comprenons bien la parole de saint François d'Assise, lequel, il est bon de le rappeler, « en un temps de triomphalisme, en un temps où dans la Rome papale il y avait la cour la plus splendide, fit oeuvre de protestation non pas violente mais pleine d'amour envers le Christ et envers l'Église, et épousa pour cela la pauvreté ».

Eh bien saint François, l'évangélique protestataire d'amour, disait à ses religieux: « Tant que résistera la pauvreté, résistera aussi la baraque; mais si la pauvreté vacille, malheur à la baraque ».

C'est bien la même pensée qui hantait Don Bosco: « L'aisance, disait-il, sera la fin de la Congrégation ». « Le monde nous respectera si nous savons rester pauvres et chastes ».

Cette claire convergence d'idées et de jugements de la part de ces grands serviteurs de l'Église, à plusieurs siècles d'intervalle, à des moments orageux pour l'Église, est un avertissement pour nous, une invitation, un réconfort répété, ces derniers jours encore, par la pensée riche et élevée du Pape. La pauvreté, dit-il, « est une atte-

station de fidélité évangélique. Elle est la condition, quelquefois indispensable, pour donner du crédit à notre mission. Elle est une attitude tellement surhumaine de cette liberté d'esprit, en ce qui concerne les liens de la richesse, qu'elle accroît la force de la mission de l'apôtre » (*Allocution de Paul VI à la II. conférence latino-américaine*).

Quelles seront alors les conclusions de cette longue conversation ?

Pour que la pauvreté soit en fait la vraie richesse de notre Congrégation en ces moments de confusion et de déviations, à la lumière des considérations faites pour vous dans cette lettre, qui seront relues, commentées à propos et mises en pratique, j'invite tous à faire ce que dans certains ordres on appelle faire le « *scrutinium paupertatis* », l'examen de pauvreté.

En annexe à cette lettre suivra un examen de conscience pratique, respectivement pour les conseils provinciaux et pour les communautés. Aux confrères je suggère de faire cet examen de conscience sur le formulaire qui a été publié après le chapitre général. Une occasion utile pourra être celle de la retraite du mois.

Préparés spirituellement, qu'on se réunisse, en conseils ou en communauté, pour faire, en suivant les jalons du formulaire, une efficace révision de vie sur la pauvreté.

Qu'à la fin on prenne aussi des résolutions courageuses et concrètes, provinciaux et directeurs surtout.

Je serai heureux de connaître l'issue de ce grand scrutin qui vise, vous vous en rendez compte, à donner à notre Congrégation cet élan et cet optimisme dont la pauvreté intégralement vécue et mise en pratique en est la source et la prémisse.

Que le Seigneur Jésus fasse entendre et goûter à chacun de nous qui voulons suivre généreusement son invitation à la pauvreté, toute la joie de sa parole inondée de lumière: « *Bienheureux les pauvres en esprit* ».

Recevez en même temps que mon affectueux salut l'assurance de mon souvenir quotidien à l'autel. Veuillez en faire autant pour moi. Je vous en remercie cordialement.

P. Luigi Ricceri  
Recteur Majeur